

## SOMMAIRE :

### *Introduction*

Sommaire.....	p. 1
Message du Président.....	p. 2

### *Rapport de gestion*

Activités du Groupe en 2007.....	p. 3
Autres informations concernant le Groupe.....	p. 10
La Société TECHNILINE.....	p. 15

### *Autres éléments annexes au Rapport de gestion*

Rapport du Président sur le Contrôle Interne.....	p. 27
Résultats financiers.....	p. 33
Déclaration des honoraires des contrôleurs des comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe.....	p. 34
Observations formulées par le Comité d'Entreprise sur la situation économique et sociale du Groupe.....	p. 36
Texte et exposé des motifs des résolutions proposées.....	p. 37

### *Rapports des Commissaires aux comptes*

Rapport Général sur les comptes sociaux.....	p. 41
Rapport Général sur les comptes consolidés.....	p. 44
Rapport Spécial sur le rapport du Président en matière de Contrôle Interne.....	p. 46
Rapport Spécial sur les conventions réglementées.....	p. 48

### *Éléments comptables et financiers*

Comptes sociaux.....	p. 50
Comptes consolidés.....	p. 72

Chers Actionnaires,

Avec près de 15 % de croissance de son Chiffre d'Affaires en 2007 TECHNILINE confirme sa forte implantation et son constant potentiel de progression.

Cette progression encourageante ne doit rien au hasard ; elle est à la fois le fruit de la consolidation de nos positions au regard de différentes familles de produits, de notre capacité à intégrer des nouveautés avec beaucoup de réactivité, et une excellente adaptabilité, permettant d'étendre notre présence sur différents marchés.

Les produits numériques et audiovisuels exercent une attraction grandissante aussi bien auprès des professionnels que du grand public.

Concentrer nos efforts sur les technologies les plus remarquables et les plus motivantes, c'est là que réside notre meilleur atout pour pérenniser, avec nos partenaires clients et fournisseurs, notre performance.

Nous sommes bien décidés à confirmer notre envergure et à gagner de nouvelles parts de marché pour donner à nos actionnaires comme à nos équipes une année 2008 dynamique et sereine.

La technologie est un puissant moteur qui crée sans cesse des opportunités... à nous de les saisir !

**Emmanuel SANTIAGO**

Le présent rapport de gestion rend compte de l'activité de la Société et de sa filiale TECHNIPHOT au cours de l'exercice 2007

Dans un rapport joint, le Président rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place et appliquées dans le Groupe, particulièrement dans le domaine de l'information comptable et financière.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration établit son rapport à l'Assemblée Générale publié dans les délais légaux avec l'avis de convocation à l'Assemblée. Le Conseil expose à cette occasion les motifs du projet des résolutions soumis au vote des actionnaires.

## **ACTIVITES DU GROUPE EN 2007**

---

Le Groupe TECHNIPHOT résulte de la prise de contrôle par la Société TECHNIPHOT du Groupe CINE PHOT puis de sa restructuration.

A ce jour, il se compose de la Société Mère TECHNIPHOT et de sa filiale TECHNIPHOT, unique structure d'exploitation du Groupe.

Les actions de la Société ont été introduites sur le marché NSY ALTERNEXT depuis le 5 août 2005. La Société a également émis des Bons Autonomes de Souscription d'Actions (BSA) admis sur le marché NSY ALTERNEXT depuis le 28 décembre 2005.

## **I - DONNÉES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES CONSOLIDÉES**

Le Conseil d'Administration appelée à se réunir le 30 avril 2008 et qui s'est effectivement tenu le 6 mai 2008 a examiné les informations économiques et financières et a arrêté les comptes annuels et consolidés et son Rapport de Gestion.

### **1 –Présentation des comptes consolidés**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

Il n'y a lieu de rapporter aucune modification dans les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues par rapport aux comptes consolidés de l'exercice précédent.

## 2 – Périmètre de consolidation

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, le périmètre de consolidation se limite à la Société Mère TECHNILINE et à sa filiale d'exploitation TECHNI CINE PHOT dont les chiffres clefs au 31 décembre 2007 sont les suivants :

en €	31.12.2007 (12 mois)	31.12.2006 (12 mois)
Chiffres d'Affaires	69.290.670	60.317.979
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	339.820	2.049.124
Autres produits d'exploitation	23.917	43.949
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>69.654.408</b>	<b>62.411.053</b>
Marchandises – achats	56.917.643	48.038.487
Marchandises – variation de stock	(1.145.549)	591.215
Autres achats et charges externes	6.924.179	6.498.893
Impôts, taxes et versements assimilés	779.188	374.056
Salaires et traitements	2.894.537	2.238.173
Charges sociales	1.278.154	1.068.295
Dotations aux amortissements	98.932	39.938
Dotations sur actif circulant	79.124	473.914
Dotations pour risques et charges	-	70.000
Autres charges d'exploitation	86.896	869.860
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>67.913.106</b>	<b>60.262.837</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1.741.302</b>	<b>2.148.216</b>
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	3.726	1.536
Autres intérêts et produits assimilés	28.557	75.504
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	1.447
Différences positives de change	453.965	304.644
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	23.042	10.985
<b>Produits financiers</b>	<b>509.291</b>	<b>394.118</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	727.126	452.149
Différences négatives de change	111.603	56.432
<b>Charges financières</b>	<b>838.729</b>	<b>508.581</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(329.438)</b>	<b>(114.463)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1.411.863</b>	<b>2.033.753</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	4.620
Produits exceptionnels sur opérations en capital	695.975	547.223
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>695.975</b>	<b>551.843</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	444	1.418
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	667.792	591.445
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>668.236</b>	<b>592.864</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>27.739</b>	<b>(41.020)</b>
Participation des salariés aux résultats	78.198	97.974
Impôts sur les bénéfices	442.468	677.930
<b>Bénéfice</b>	<b>918.936</b>	<b>1.216.827</b>

### 3 – Résultats du Groupe

Il s'agit du troisième exercice consolidé.

Outre les résultats comparés du groupe au titre des exercices 2007 et 2006 ci-après, les comptes consolidés comprennent le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé et l'annexe.

En K€	31.12.2007 (12 mois)	31.12.2006 (12 mois)
Chiffres d'Affaires	69.287	60.318
Autres produits d'exploitation	366	2.230
Achats consommés	(55.520)	(48.438)
Charges de personnel	(4.307)	(4.550)
Autres charges d'exploitation	(6.642)	(6.104)
Impôts et taxes	(784)	(416)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(684)	(901)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1.716</b>	<b>2.139</b>
Charges et produits financiers	(403)	(204)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>1.313</b>	<b>1.935</b>
Charges et produits exceptionnels	28	(20)
Impôts sur les résultats	(476)	(683)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>865</b>	<b>1.232</b>
Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition	(244)	(244)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>621</b>	<b>989</b>

Bénéfice par action :

en €	31.12.2007	31.12.2006
Nombre moyen d'actions existantes à la clôture de l'exercice	5.963.413	5.963.403
<b>Résultat net par action (non dilué)</b>	<b>0,10</b>	<b>0,17</b>
Nombre maximal moyen d'actions après les levées	7.037.985	7.037.985
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>0,09</b>	<b>0,14</b>

### 4 – Synthèse des résultats 2007 et principaux indicateurs

#### a- Excellente performance du second semestre

Le Groupe confirme la bonne performance du second semestre : après avoir progressé de 5 % au premier trimestre, l'activité est en hausse de plus de 20 % sur la deuxième partie de l'année.

Le Chiffre d'Affaires annuel consolidé, après retraitements liés aux protections de prix SANDISK, s'élève à 69.287 k€, soit une progression de 14,86 % par rapport à l'exercice précédent (la progression du Chiffre d'Affaires commercial hors protection est de l'ordre de 13,5 %)

L'activité a surtout progressé sur le segment des produits numériques (+ 16 % à 45,2 M€ de C.A.) ainsi que sur le segment des produits vidéo, cinéma et photo dédiés aux professionnels (+ 34 % à 11,3 M€ de C.A.) ; ce dernier segment représente désormais 16 % du Chiffre d'Affaires global, soit autant que le segment audiovisuel.

La photographie traditionnelle poursuit sa décroissance naturelle et représente 3,3 M€ de C.A.

TECHNILINE confirme ainsi la pertinence de ses choix stratégiques, en matière de produits et de partenaires, de même que la puissance de sa capacité de distribution.

On notera que la contribution de PHASELYS est intégrée à partir de novembre 2006, ce qui n'a pas freiné la progression du Chiffre d'Affaires consolidé. Les produits PHASELYS connaissent en effet une dynamique de croissance équivalente à celle des autres produits numériques du Groupe ce qui est le signe d'une intégration parfaitement réussie.

Au cours de l'exercice 2007, TECHNILINE a :

- renforcé son leadership sur la mémoire haut de gamme et sur la mémoire dédiée à la téléphonie mobile et a de ce fait atteint une part de marché leader,
- complété sa gamme propre de cadres numériques sous la marque ALITY avec le lancement d'une gamme sous la marque AGFA dans le cadre d'un accord de partenariat avec la SAGEM,
- consolidé sa position sur la gamme de lecteur MP3 de SANDISK avec le lancement en fin d'année de la gamme « Sansa View »,
- continué sa progression sur le marché de la clef USB avec de nouveaux produits différenciants permettant de cibler un large public et d'atteindre plus de 10 % de part de marché,
- conforté sa position de distributeur français de vidéoprojecteurs toutes marques confondues,
- réalisé de bonnes performances en appareils photos numériques sous les marques RICOH et SAMSUNG,
- engagé des négociations pour intégrer de nouvelles familles de produits ou évolutions qui seront lancées courant 2008 : tableaux interactifs, visioconférences, caméscopes professionnels HD, appareils photos numériques, etc.

#### **b- Résultat impacté par des éléments non récurrents**

Avec 1,3 M€, le résultat courant consolidé est en retrait par rapport à l'exercice précédent.

Hormis un léger tassement des marges intervenu suite aux baisses de prix du premier trimestre, et redressé depuis, cette baisse du résultat s'explique surtout par des charges non récurrentes qui représentent 650 k€. Il s'agit notamment de l'impact d'un vol survenu dans les stocks de l'entreprise et qui fait actuellement l'objet d'une procédure (voir *infra*). On peut également citer le montant des honoraires d'audit concernant deux projets de croissance externe qui ont occasionné une charge d'environ 100 k€.

Le résultat net par du groupe ressort à 621 k€ et à 993 k€ hors charges non récurrentes.

### **5 – Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe**

#### **a- Situation de l'endettement consolidé**

Le remboursement de l'emprunt (dette LBO de 2004) se poursuit à hauteur de 411 K€ par an. Le solde de l'emprunt au 31 décembre 2007 ressort à 1.267 K€.

Le Groupe ne connaît pas d'autre endettement que divers crédits-bails liés à la location de caméra ou au déménagement de 2006 (refinancement d'installations d'entrepôt), ainsi que la mise en place d'un emprunt lié au financement de la mise en place de NAVISION (ERP Microsoft ®)

#### **b- Fonds propres du Groupe**

Les projets de croissance externe envisagés en 2007 n'ayant pu aboutir les fonds propres n'ont pas été obérés au titre de cet exercice.

### c- Situation des stocks à la clôture de l'exercice

Compte tenu de la variation significative du nombre de produits référencés dans le Groupe, le stock a été porté à 7.657 K€ au 31 décembre 2007.

Nous signalons par ailleurs qu'une procédure est actuellement pendante pour vol de stock intervenu dans l'entreprise.

## II – COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de la Société TECHNILINE ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 6 mai 2008.

Nous vous rappelons que l'exercice social a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour se terminer le 31 décembre 2007 ; sa durée est en conséquence de 12 mois.

Les comptes sociaux ont été établis selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Il n'y a eu aucun changement de méthode par rapport à l'exercice précédent. L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

### 1 – Chiffres d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires de la Société TECHNILINE ressort à 640.905 € correspondant aux prestations de service et refacturations dispensées.

A ce titre nous vous indiquons qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, le Groupe a sensiblement modifié son organisation de telle sorte à atteindre une simplification et une rationalisation des relations intragroupe. Pour ce faire, le personnel administratif et comptable a-t-il été transféré au sein de la société TECHN I CINE PHOT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Dès lors, et depuis cette même date, la société TECHN I CINE PHOT dispense au profit de la société TECHNILINE une prestation de services en matière de tenue de comptabilité et de suivi administratif moyennant un forfait annuel de 5.000 € HT.

Figurent en autres produits d'exploitation des transferts de charges pour 2.104 €.

### 2 – Bilan et compte de résultat

#### a- bilan et compte de résultat

Nous nous invitons à vous reporter aux bilan et compte de résultat tenus à votre disposition.

Au 31 décembre 2007, le total du bilan s'élève à 11.026.301 € contre 12.526.821 € au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2006.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont les suivantes :

Charges d'exploitation en €	31.12.2007	30.12.2006
Autres charges et charges externes	569.046	608.711
Impôts, taxes et versements assimilés	4.780	42.218
Salaires et traitements et charges sociales afférentes	133.923	1.105.113
Autres charges	12.000	12.573

Outre ces charges, figurent les dotations d'exploitation de l'exercice en matière d'amortissements sur immobilisations pour 14.803 € contre 58.340 € au titre du précédent exercice.

Le résultat d'exploitation est négatif pour (91.544) € contre un résultat négatif de (29.495) € au titre du précédent exercice.

Le résultat financier ressort au montant positif de 617.826 € contre 529.540 € au titre de l'exercice précédent. Il est principalement constitué de charges financières relatives aux intérêts d'emprunt et de produits financiers provenant de la distribution de dividendes de la filiale TECHNI CINE PHOT ainsi que de Valeurs Mobilières de Placement.

Le résultat exceptionnel, constitué du produit de cession d'éléments d'actifs pour 24.163 € et de la valeur comptable des éléments d'actif cédés pour un égal montant, ressort à zéro. Au titre du précédent exercice le résultat exceptionnel était positif pour 20.763 €.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice de 565.296,06 € contre un bénéfice de 677.885,87 € au 31 décembre 2006.

#### **b- Dépenses qualifiées de somptuaires par l'article 39-4 du C.G.I.**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que les dépenses de l'exercice qualifiées de somptuaires par l'article 39-4 du même Code correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles s'élèvent à 8.340 €.

#### **c- Dépenses et charges non déductibles**

Il est en outre précisé que le montant des autres dépenses et charges non déductibles s'élèvent à 4.500 € au titre de la Taxe sur les voitures particulières des Sociétés.

#### **d- Tableau des résultats financiers**

Le tableau des résultats financiers de la Société figure en annexe du présent rapport.

### **3 – Proposition d'affectation du Résultat**

Il vous est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'élevant à 565.296,06 € ainsi qu'il suit :

<b>Proposition d'affectation du résultat net</b>	<b>en Euro</b>
Dotation de la « réserve légale » à hauteur de 1/20 <sup>ème</sup> du bénéfice	28.265,00
Attribution d'un dividende par action de 0,08 €, soit	477.073,84
Affectation du solde au poste de « autres réserves »	59.957,22
<b>Egalité</b>	<b>565.296,06</b>

Ces montants tiennent compte du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2008, soit 5.963.423 actions, et seront ajustés en fonction du nombre d'actions émises suite aux éventuels exercices de BSA et ayant droit au dividende de l'exercice 2007, à la date du détachement du dividende.

Le dividende serait détaché de l'action le 30 juin et payable en numéraire à partir 7 juillet 2008.

Le paiement sera fait :

- directement aux actionnaires titulaires d'actions inscrites dans un compte « nominatif pur »,



- et, pour toutes actions au porteur ou inscrites en compte « nominatif administré », globalement pour compte de tiers aux intermédiaires financiers chargés de la gestion de ces titres et qui les répartiront ensuite entre les différents ayants droits.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou sur des revenus perçus au cours de la même année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

L'actionnaire dont les titres sont inscrits au nominatif administré ou au porteur doit exercer son choix en matière de PFL auprès de son intermédiaire financier.

S'agissant des titres inscrits en nominatif pur, NATIXIS a d'ores et déjà adressé à chaque actionnaire un document-réponse permettant d'exercer l'option.

Conformément à la loi, le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (pour les personnes physiques), au titre des trois exercices précédents :

	01/01/04 – 30/06/04	01/07/04 – 31/12/05	01/01/06 – 31/12/06
Dividende par action	néant	néant	0,10 €

#### 4 – Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité de la filiale d'exploitation TECHNI CINE PHOT en vous rendant compte au chapitre I *supra* de la situation du Groupe TECHNILINE, de la Société Mère et de sa filiale. Les données financières concernant la Société TECHNI CINE PHOT sont également contenues dans le tableau des filiales et participations au 31 décembre 2007, annexé aux comptes sociaux.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas pris de participation.

### III – PERSPECTIVES D'AVENIR

#### 1 – Evolution prévisible et perspectives pour 2008

La stratégie de développement du groupe poursuit trois objectifs principaux :

- accompagner et accélérer la croissance organique, principalement avec de nouvelles marques et/ou familles de produits,
- améliorer encore les marges,
- poursuivre la politique de croissance externe.

#### 2 – Evènements importants depuis le début de l'exercice 2008

Nous avons conclu quatre accords importants pour de nouveaux produits à distribuer qui prendront effet dès le deuxième semestre 2008, en particulier le lancement en exclusivité pour la France de la gamme d'appareils photo numériques sous la marque GE (General Electric).

#### 3 – Evolution stratégique

La structure est aujourd'hui dimensionnée pour anticiper un Chiffre d'Affaires supérieur sans investissements lourds complémentaires et la solidité financière de l'entreprise nous permet de garder notre ligne stratégique afin de renforcer notre position de distributeur à valeur ajoutée sur nos marchés.

## **AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE**

---

### **I – ACTIVITE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Le Groupe TECHNILINE n'exerce aucune activité dans ce domaine

### **II – DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ**

Le Groupe n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations (risques pays).

#### **1 – Risques relatifs à la concurrence**

Depuis sa création, le Groupe développe ses activités dans un secteur concurrentiel où évoluent plusieurs concurrents.

Le Groupe est attentif aux évolutions du marché et aux nouveaux acteurs et conduit en permanence une activité de veille concurrentielle.

#### **2 – Risques liés aux évolutions technologiques**

Le Groupe intervient dans un secteur de haute technologie, marqué par l'apparition de nouveaux produits, de nouvelles applications et donc de nouveaux besoins.

Le succès du Groupe dépendra en partie de sa réactivité afin de répondre, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, aux besoins de ses clients ; dans ce cadre le Groupe s'attache à offrir des produits adaptés à l'évolution des marchés en accord avec les attentes de ses clients et prospects.

#### **3 – Risques commerciaux**

La Société TECHNILINE, en raison du profil de sa cible clientèle, n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier. Le risque de défaillance de clients est extrêmement faible. Certes, TECHNILINE dispose de clients représentant des parts parfois importantes de son chiffre d'affaires annuel, mais ceux-ci sont fidèles à la Société et lui permettent d'afficher une récurrence significative de ses revenus sur cette même base de clientèle.

Toutefois, dans une souci de prudence, la Société a souscrit une assurance commerciale auprès de EULER HERMES SFAC.

La perte d'un fournisseur constituerait une alerte pour TECHNILINE. Néanmoins, l'entreprise a démontré par le passé sa forte capacité à réagir pour décrocher de nouveaux contrats ainsi que son fort degré d'implication auprès de ses fournisseurs.

L'objectif de TECHNILINE est d'être extrêmement réactive sur la rotation des stocks de produits sur lesquels le Groupe intervient. Avec un niveau moyen en 2007 de l'ordre de 40 jours de chiffre d'affaires, TECHNILINE limite le risque lié à une dépréciation des stocks importante. Tout impact de variation de prix des produits est par conséquent amoindri par le taux de rotation rapide des stocks, le Groupe étant par ailleurs généralement couvert par ses contrats commerciaux en cas de baisse de la valeur marchande des produits concernés.

## **4 – Risques juridiques**

Les contrats passés par TECHNILINE auprès de ses fournisseurs et clients sont négociés au cas par cas en fonction des produits concernés. Ainsi, certaines clauses peuvent mettre en avant des quantités minimales de livraisons sur une période donnée, d'autres, faire référence à des tarifications résultant d'une négociation, ces prix étant alors applicables pendant toute la durée du contrat, sauf renégociation commerciale, ou sur des périodes données. Certains contrats commerciaux passés peuvent par ailleurs faire apparaître des remises en fonction des chiffres d'affaires générés sur certains produits. Enfin, certains contrats introduisent des conventions de coopération commerciale dans un souci de développement du niveau d'activité sur les produits concernés au profit de l'ensemble des parties.

Les contrats conclus avec les fournisseurs et clients imposent le respect de certaines règles en matière de délais de livraison - quantité de pièces disponibles, qualité des produits livrés, niveaux d'activité garantis annuellement sur certains produits - règles que TECHNILINE est en mesure de respecter. Il est important de préciser que les relations entre TECHNILINE et ses fournisseurs / clients sont des relations de longue durée, et que celles-ci ne sont remises en cause que dans de très rares exceptions.

Jusqu'à ce jour, TECHNILINE a toujours été en mesure de respecter les engagements pris vis-à-vis de ses clients, notamment en ce qui concerne les délais de livraison, les quantités livrées sur la durée...

Le service après-vente est assuré par les marques elles-mêmes ou leurs sous-traitants. TECHNILINE assure uniquement le remplacement des produits SANDISK. Ainsi, TECHNILINE ne supporte pas un risque significatif sur cet aspect de son activité.

## **III – INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE**

### **1 – Risques de change et risques de taux**

Les effets de change sur le matériel importé par la Société TECHNILINE PHOT sont significatifs.

Au travers des achats libellés en devise le Groupe est donc exposé de manière permanente au risque de change, risque plus ou moins important selon la tenue de l'euro face aux devises étrangères.

Compte tenu de la parité €/ \$ favorable en 2007, il n'a pas été utile de mettre en place d'instrument permettant la gestion et la couverture du risque de change.

Néanmoins, la Société est amenée à utiliser des produits de couverture classiques du risque de taux (tunnel avec barrière activante à l'euro, achat à terme,...).

Par ailleurs, et s'agissant de l'endettement du Groupe, il est précisé que le taux de l'emprunt principal est fixé à EURIBOR + 2 %.

### **2 – Risques de liquidité**

Au cours de l'exercice 2007, la trésorerie a baissé de 4,6 M€, et ce malgré une capacité d'autofinancement de + 1,4 M€ équivalente à celle de l'exercice précédent.

Cette baisse s'explique essentiellement par des investissements nets de 0,5 M€, des remboursements d'emprunt et par une augmentation ponctuelle du Besoin en Fonds de Roulement significative de 4,3 M€.

TECHNILINE constatait en effet en fin d'année des délais de règlement particulièrement élevés sur les gros clients et un niveau de stock exceptionnellement haut.

Au 31 mars 2008, les postes stocks et clients sont revenus à des niveaux normatifs, réduisant le BFR de plus de 3 M€.

Ce rétablissement provient notamment des premiers effets bénéfiques de la mise en place du nouvel ERP ou PGI NAVISION opérationnel depuis le 2 janvier 2008.

### 3 – Risque actions

La trésorerie disponible est placée auprès d'organismes financiers de réputation incontestable sous forme d'instruments financiers qui sont non spéculatifs, sans exposition de capital, et susceptibles d'être mobilisés dans des délais très courts.

### 4 – Risque de crédit

En raison de sa gestion rigoureuse exposée *supra* au paragraphe « risques commerciaux », le Groupe connaît un taux de défaillance de paiements clients non significatifs.

## IV – DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, figure au présent rapport la prise en compte des dimensions environnementales et sociales dans la gestion du Groupe TECHNILINE

### 1 – Données environnementales

TECHNILINE est une Société Holding et sa Société filiale TECHNI CINE PHOT a une activité essentiellement tertiaire dont l'impact sur l'environnement peut être considéré comme nul ou négligeable.

Elle ne consomme pas de matières premières et ne déverse aucun rejet dans la nature. Son exploitation ne produit pas de nuisances sonores ou olfactives tant à l'extérieur de ses bâtiments qu'à l'intérieur de ceux-ci.

En outre, la Société TECHNI CINE PHOT s'assure de la conformité aux réglementations locales des produits qu'elle importe et distribue.

### 2 – Données sociales

Le Groupe dispose d'une Unité Economique et Sociale.

La représentation du comité élu est la suivante :

<b>Parité</b>	<b>en nombre de personnes</b>
Homme(s)	1
Femme(s)	3
<b>Catégorie</b>	<b>en nombre de personnes</b>
Cadre(s)	3
Non-cadre(s)	1

Les observations formulées par le comité d'entreprise sur la situation économique et sociale du Groupe figurent en annexe au présent rapport.

## **a- Effectif du Groupe et embauches**

L'effectif moyen du Groupe, comprenant celui de la Société consolidée TECHNI CINE PHOT, s'établit à 71 personnes sur l'exercice 2007.

Tous les emplois sont situés en France et correspondent à des Contrats à Durée Indéterminée pour 69 des 71 salariés.

Il n'a pas été recouru que très ponctuellement aux heures supplémentaires.

La masse salariale, hors charges du Groupe, s'est élevée à 2.988 K€, les charges sociales y afférentes ressortant à 1.318 K€.

## **b- Organisation du travail**

Le Groupe a mis en place le dispositif actuellement en vigueur pour appliquer les dispositions de la loi sur la Réduction du Temps de Travail.

La semaine de travail est de 37,5 heures qui, conjuguée à un complément de 4 jours de repos, porte la durée annuelle du travail à 1.942 heures.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre, un accord a été conclu permettant la mise en place de la convention collective de « commerces de gros » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Au titre de l'exercice considéré, nous avons connu sur la Société filiale TECHNI CINE PHOT une absence pour cause de longue maladie ainsi que deux congés maternité.

## **c- Rémunération : évolution et égalité professionnelle**

Les femmes représentent 31 % des effectifs du Groupe présents au 31 décembre 2007. Aucune femme n'est présente dans l'équipe de direction.

Les augmentations de salaires ne sont qu'individuelles ; ces augmentations sont décidées dans le but de respecter une homogénéité tant par catégories qu'entre les hommes et les femmes.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est un dispositif obligatoire en France institué en 1968 pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Du fait de l'U.E.S., le Groupe TECHNILINE est soumis à ce dispositif depuis l'exercice 2006 ; le montant de la participation des salariés s'est élevé à 78 K€.

A ce jour, le Groupe n'a pas développé de contrat d'intéressement ni mis en œuvre de Plan d'Epargne d'Entreprise.

## **d- Conditions d'hygiène et de sécurité**

Le Groupe est soucieux des règles d'hygiène et de sécurité et suit la réglementation en matière de visite médicale biennale.

Nous n'avons connu sur l'exercice aucun accident du travail.

## **e- Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

Nous vous précisons que le Groupe emploie deux travailleurs handicapés.

En outre, le Groupe a continué en 2007 à faire appel à maintes reprises à des ateliers protégés pour le traitement de commandes spécifiques et de travaux liés à la logistique.

La taxe AGEFIPH acquittée par la filiale TECHNI CINE PHOT en 2007 s'élève à 2.500 €.

#### **f- Sous-traitance - Intérim**

En dehors des éléments indiqués au paragraphe précédent, le Groupe n'a pas recours à la sous-traitance.

Nous n'avons eu recours à l'intérim qu'à titre ponctuel et uniquement dans les postes de services administratifs.

#### **g- Formation et relations avec les établissements d'enseignement et les associations**

Nous soulignons que la mise en place du PGI NAVISION s'est accompagnée d'un nombre important de jours de développement et d'une formation dispensée à chacun des utilisateurs à hauteur de 3.876 heures de formation.

Le budget de formation ressort ainsi à 54.000 € dont 27.000 € octroyé par l'AGEFOS.

#### **h- Œuvres sociales – convivialité**

A l'exception de la présentation des vœux à laquelle l'équipe dirigeante est très attachée, nous n'avons aucune manifestation particulière à ce titre. Par ailleurs, le comité d'entreprise destine à chaque salarié des bons-cadeaux pour la période de Noël.



# LA SOCIETE TECHNILINE

---

## I – ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration rend notamment compte, dans le rapport joint à ce rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

Votre Conseil vous fait part ici des informations sur la situation des mandats des administrateurs, et des commissaires aux comptes ainsi que de ses diligences au titre des conventions courantes et des conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

### 1 – Mandataires sociaux

#### a- Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de quatre administrateurs :

- Monsieur Emmanuel SANTIAGO,
- Monsieur Alain OUELHADJ,
- Monsieur Nicolas MARTINEAU,
- la Société PERFECTIS PRIVATE EQUITY représenté par Monsieur Gabriel FOSSORIER.

#### b- Choix de modalité d'exercice de la Direction Générale

Monsieur Emmanuel SANTIAGO assume les fonctions de Président et de Directeur Général.

Il est assisté de Monsieur Alain OUELHADJ en qualité de Directeur Général Délégué.

#### c- Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées en 2007

<b>Nicolas MARTINEAU</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Administrateur</b>	<b>2011</b>
Adresse professionnelle : 135, rue du Fossé Blanc – GENNEVILLIERS (92230) Détient directement 321.442 actions TECHNILINE	
<b>Autres mandats et fonctions au sein du Groupe</b>	
néant	Néant
<b>Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe</b>	
néant	néant

<b>Alain OUELHADJ</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Administrateur – Directeur Général délégué</b>	<b>2011</b>
Adresse professionnelle : 135, rue du Fossé Blanc – GENNEVILLIERS (92230) Détient directement 321.442 actions TECHNILINE	
<b>Autres mandats et fonctions au sein du Groupe</b>	
TECHN I CINE PHOT	Directeur Général
<b>Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe</b>	
AMACCO	Gérant
SCI ALCO - SCI CAMAX AL	Gérant

<b>Emmanuel SANTIAGO</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Administrateur - Président – Directeur Général</b>	<b>2011</b>
Adresse professionnelle : 135, rue du Fossé Blanc – GENNEVILLIERS (92230) Détient directement une action TECHNILINE	
<b>Autres mandats et fonctions au sein du Groupe</b>	
TECHNI CINE PHOT	Président
<b>Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe</b>	
CVO - HELICO PRESTO - SARL CINE	Gérant
SCI JEAN LEMAISTRE - SCI LA PETITE NOE - SCI KALYPSO - SCI THALIS - SCI TRINITY - SCI INFINITY - SCI KERBANGO - SC MULTIMEDIA - SCI REALITY - SCI. NOE D'ESTOLLES - SCI LES HESPERIDES - SCI CHATEAU DE LA GROULAIS - SCI LES OURSINS - SCI ARKAMYS - SCI PLAINE ST DENIS - SCI LES PORTES DE KERLANN - SCI LE SOLSTIS – SCI BAIE DES ANGES	Gérant

<b>PERFECTIS PRIVATE EQUITY – M. Gabriel FOSSORIER</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>Administrateur</b>	<b>2011</b>
Adresse professionnelle : 3, rue Paul Cézanne – 75008 PARIS Détient directement une action TECHNILINE	
<b>Autres mandats et fonctions au sein du Groupe</b>	
néant	néant
<b>Autres mandats et fonctions en cours hors du Groupe</b>	
<b>a) Perfectis Private Equity</b>	
LOTHAR FINANCE	Administrateur (représentée par G. FOSSORIER)
<b>b) M. Gabriel FOSSORIER</b>	
PERFECTIS PRIVATE EQUITY	Président du Directoire
TRIENS FINANCE (eurl) – DUCAT FINANCE (eurl)	Gérant
LINDERA (sa)	Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance
AMONITE FRANCE (sas) – SOLLYA (sas)	Membre du Conseil de Surveillance
DEDIENNE PLASTURGIE (sas) – PERFECT HOME (sas) GB GESTION (sas) – GMSE+ (sas) – NEWTEC PACKAGING (sas) – EKIS (sas)	Membre et Président du Conseil de Surveillance

## 2 – Responsables du contrôle des comptes

### a- Mandat des Commissaires aux comptes

#### *Commissaires aux comptes titulaires*

Monsieur Gilles LE CORRE exerce son mandat de commissaire aux comptes titulaire jusqu'à la clôture de l'exercice compris entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008. Sa mission prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2009 sur les comptes dudit exercice.

La Société CONSTANTIN ASSOCIES exerce son mandat de commissaire aux comptes titulaire jusqu'à la clôture de l'exercice compris entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010. Sa mission



prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes dudit exercice.

### **Commissaires aux comptes suppléants**

La Société 2 & 2 AUDIT exerce son mandat de commissaire aux comptes suppléant jusqu'à la clôture de l'exercice compris entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008. Sa mission prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2009 sur les comptes dudit exercice.

Monsieur Gilles CART-TANNEUR exerce son mandat de commissaire aux comptes suppléant jusqu'à la clôture de l'exercice compris entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010. Sa mission prendra fin en conséquence à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes dudit exercice.

### **b- Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe**

Vous trouverez en annexe du présent rapport la déclaration relative au montant des honoraires de chacun des Commissaires aux comptes et, le cas échéant, des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe conformément aux dispositions de l'article 820-3 du Code de commerce et de l'article 221-I-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce communiqué sera également mis en ligne sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

## **3 – Conventions**

### **a- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce**

Les Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel fait état des conventions réglementées au titre de chacune desquelles il est sollicité l'approbation de l'Assemblée Générale dans les formes et conditions prévues à l'article L 225-42, al. 3 du Code de commerce.

### **b- Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce**

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, dont l'objet ou les implications financières sont significatifs pour les parties, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux comptes.

## **4 – Attribution de jetons de présence**

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, une somme globale de 12.000 €.

## **II – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL**

### **1 – Structure du capital social - capital émis et capital autorisé non émis**

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élève à 5.963.413 €, il est divisé en 5.963.413 actions de 1 € de valeur nominale chacune, toute de même catégorie et portant même jouissance, étant précisé que le montant du capital intègre la souscription de 10 actions nouvelles par exercice de 15 BSA au cours de l'exercice 2007 ayant entraîné une augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration du 28 juin 2007 (voir §-7 *infra*).

Nous vous rappelons qu'il n'y a eu **aucune modification du capital** au cours de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007, si ce n'est l'exercice de BSA tel qu'indiqué ci-avant.

Les **délégations** accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juin 2005 au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce, sont toutes arrivées à échéance.

Il ne sera pas proposé à l'Assemblée Générale de doter le Conseil de nouvelles délégations.

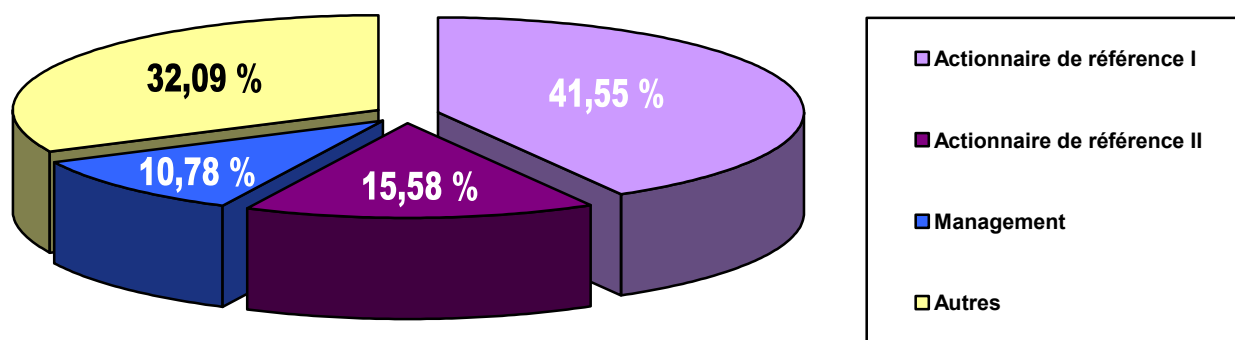
## 2 – Répartition du capital et des droits de vote

### a- Participations significatives

Nous vous rappelons qu'une enquête sur les Titres au Porteur Identifiés diligentée par EUROCLEAR en date du 21 décembre 2006 avait permis de préciser la géographie du capital social.

Depuis cette date, la participation des actionnaires de référence et la participation du *Management* qui regroupe la détention directe des actionnaires membres du Conseil d'Administration (actions au nominatif et actions au porteur) n'ont pas été significativement modifiées.

Il en ressort une géographie du capital au 31 décembre 2007 sensiblement identique, exception faite de la proportion des institutionnels, des dépositaires étrangers et des actionnaires individuels (regroupés sous la rubrique « autres ») qui a pu varier à l'intérieur d'une masse globale de l'ordre de 32 %.



Compte tenu des titres bénéficiant d'un droit de vote double, qui à la date de rédaction du présent rapport sont au nombre de 3.104.101, nous ajoutons que les actionnaires membres du Conseil d'Administration (*Management*) détiennent directement et/ou indirectement plus d'un quart des actions et des droits de vote.

A la clôture de l'exercice le Groupe ne possède aucune action d'autocontrôle ni ne détient aucune action en propre.

### b- Répartitions du capital social et des droits de vote

En fonction des informations disponibles et conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	Seuils de détention édictés par l'article L 233-13 du Code de commerce
Le FCPR PERFECTIS 1	possède directement plus du tiers du capital social et possède plus du tiers des droits de vote
La Société CINE	possède directement plus des trois vingtièmes du capital social et possède plus du dixième des droits de vote
M. Emmanuel SANTIAGO	possède indirectement (via la société CINE) plus des trois vingtièmes du capital social et possède plus du dixième des droits de vote
M. Nicolas MARTINEAU	possède directement plus du vingtième du capital social et possède plus du vingtième des droits de vote
M. Alain OUELHADJ	possède directement plus du vingtième du capital social et possède plus du vingtième des droits de vote

### 3 – Participations réciproques – article L 233-29 et L 233-30 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de participations réciproques entre votre Société TECHNILINE et la Société TECHNI CINE PHOT.

### 4 – Actionnariat des Salariés

a) Il n'existe aucune participation des salariés au capital **au sens de l'article L 225-102 du Code de commerce** (actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liés au sens de l'article L 225-280 du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-9 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés au titre des privatisations et de la participation aux résultats de l'entreprise durant les périodes d'incessibilité).

Par ailleurs, et à la connaissance de votre Société, le nombre d'**actions dont les salariés et anciens salariés ont la libre disposition, souscrites ou achetées en dehors des cas visés à l'article L 225-102 du Code de commerce** (tel que défini au § ci-avant) se monte au 31 décembre 2007 à plus de 11 % du capital social (actions au nominatif et actions au porteur).

b) Nous vous rappelons que pour se conformer à l'obligation triennale en matière d'épargne salariale édictée par l'article L 225-129-6, al. 2 du Code de commerce, il a été présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2006 un projet tendant à procéder à une augmentation du capital social réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan de groupe visés par l'article L 443-5 du Code de Travail.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a rejeté cette résolution.

L'article 11 du Décret d'application n° 2005-112 du 10 février 2005 précise que la périodicité triennale de cette consultation s'entend de telle sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se réunir « au cours de la troisième année civile suivant la précédente Assemblée » ayant statué sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital et aussi longtemps que le seuil de 3 % n'est pas atteint.

Ainsi la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire devra, en principe, être de nouveau consultée à ce titre au cours de l'année 2009, si tant est qu'à cette date la participation des salariés au travers d'une gestion collective demeure inférieure à 3 %.

En outre, nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce, l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA ne nécessite pas de présenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire un projet tendant à la réalisation d'une augmentation de capital social réservée aux salariés.

## 5 – Franchissements de seuil déclarés à la Société

Depuis son admission sur le marché NSYE ALTERNEXT, la Société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuils légaux de détention de son capital ou de ses droits de vote

## 6 – Opérations réalisées sur les titres par des mandataires sociaux ou des personnes qui leur sont étroitement liées (article L 621-18-2 du Code monétaire et financier)

Conformément aux dispositions légales, le tableau ci-après présente un état récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé par les dirigeants et les personnes qui leurs sont liées, pour lesquelles la Société a reçu une notification.

Nature des transactions	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions
Ventes	62.497	110.000 €
Achats	Néant	Néant
Autres		Néant

## 7 – Emission de B.S.A.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale du 16 juin 2005, le Conseil d'Administration a attribué aux actionnaires des Bons de Souscription d'Actions (B.S.A.) à raison de 1 BSA par action, soit 5.962.791 bons.

Le schéma d'émission de ces BSA ayant emporté annulation des 4.350.000 BSA attribués aux actionnaires historiques de la Société (PERFECTIS, SARL CINE, TRIENS FINANCE, JLM PATRI et Messieurs Patrick MARTIN, Alain OUELHADJ et Nicolas MARTINEAU), il n'est resté au 28 décembre 2005 que 1.612.791 BSA.

Ces BSA sont admis aux négociations sur le Marché ALTERNEXT. Au 31/12/2007, 933 bons ont été exercés.

BSA	
Date de l'Assemblée d'origine (délégation)	16/06/2005
Date du Conseil d'Administration (usage de la délégation)	15/12/2005
Nombre de BSA	1.612.791
Nombre maximum d'actions de 1 € (nominal) correspondantes pouvant être souscrites	1.075.194
Date d'expiration des BSA	25/12/2008 à minuit
Prix de souscription (montant minimum de 2 actions nécessitant l'exercice de 3 BSA)	7,00 € (dont 5 € de prime)
Nombre de BSA exercés en 2007	15
Nombre d'actions souscrites	10
<b>Solde du nombre de BSA pouvant être exercés</b>	<b>1.611.858</b>
<b>Solde du nombre maximum d'actions de 1 € (nominal) correspondantes pouvant être souscrites</b>	<b>1.074.572</b>

Pour votre parfaite information, nous vous informons qu'au cours du premier trimestre 2008 et jusqu'au 31 mars 2008 inclus, 15 BSA ont été exercés entraînant création de 10 actions nouvelles.

L'augmentation de capital correspondante sera constatée par le Conseil d'Administration au plus tard le 30 juin 2008 ; cette constatation tiendra également compte, le cas échéant, des BSA qui seraient exercés au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008.

## 8 – Evolution boursière du titre TECHNILINE

### a- Action TECHNILINE

ACTION TECHNILINE				
Marché des titres	Code ISIN	Quotité et valeur nominale	Négociation	Cours au jour de l'introduction
NYSE ALTERNEXT	FR0010212480	1 action - 1,00 €	cotation par fixing quotidien à 15 heures 30 et en market maker	3,86 € le 5 août 2005
Cotation au 02/01/2006 (à la clôture)				2,8 €
Cotation au 31/12/2006 (à la clôture)				2,01 €
Cotation au 31/12/2007 (à la clôture)				1,72 €
Cours le plus haut				2,20 € (du 25/04/07 au 27/04/07)
Cours le plus bas				1,60 € (les 16/08, 29/11 et 24/12/07)
Volume de transactions quotidiennes le plus important				66.062 titres (26/02/2007)
Volume de transactions quotidiennes le plus faible				40 titres (07/05/2007)

De manière globale, le cours de l'action TECHNILINE s'est maintenu autour de 2,00 € euro durant tout le premier semestre 2007 avec toutefois des nombreuses fluctuations allant de 1,93 € à 2,17 €.

Au cours du second semestre le cours de l'action TECHNILINE est tombé sous la barre des 2,00 €, exception faite d'un sursaut durant les 24,25 et 26 octobre 2007, pour terminer aux environs de 1,70 €.

La dégradation du cours s'est poursuivie début 2008 pour atteindre 1,40 € le 29 janvier 2008.

Au jour de la rédaction du présent rapport le cours semble s'être à nouveau stabilisé à un niveau supérieur à 1,60 €.

## b- Evolution des cours des autres titres émis par la Société

BSA TECHNILINE				
Marché des titres	Code ISIN	Quotité et valeur nominale	Négociation	Cours au jour de l'introduction
NYSE ALTERNEXT	FR0010273995	1 BSA – 3,50 € par action nouvelle	cotation par fixing quotidien à 15 heures 30	0,34 € le 28 décembre 2005
Cotation au 02/01/2006 (à la clôture)				0,37 €
Cotation au 31/12/2006 (à la clôture)				0,20 €
Cotation au 31/12/2007 (à la clôture)				0,03 €
Cours le plus haut				0,26 € (22/01/2007)
Cours le plus bas				0,02 € (20/12/07)
Volume de transactions quotidiennes le plus important				65.581 titres (23/04/2007)
Volume de transactions quotidiennes le plus faible				1 titre (27/03/2007)

A l'égal de l'action TECHNILINE, le cours du BSA TECHNILINE s'est maintenu au-delà de 0,15 € durant tout le premier semestre 2007.

Par suite, le cours du BSA TECHNILINE tombe successivement sous la barre des 0,15 € puis des 0,10 € pour terminer à moins de 0,05 € toute fin décembre 2007.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 le cours du BSA TECHNILINE oscille entre 0,05 € et 0,02 €.

### 9 – Documents d'information

Cette rubrique recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et la réunion du Conseil d'Administration du 6 mai 2008 par la Société TECHNILINE.

#### a- Communiqués

Ces informations sont disponibles sur le site [www.technicinephot.fr](http://www.technicinephot.fr) et sur le site [www.euronext.com](http://www.euronext.com) (rubrique NYSE ALTERNEXT).

#### Communiqués et mises en ligne

Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2006	23 janvier 2007
Résultats 2006	30 avril 2007
Résultats semestriels 2007	18 octobre 2007
Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2007	19 février 2008

#### b- Documents de référence

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2007, il a en outre été publié les avis suivants :

---

**Bulletin des annonces légales et obligatoires**

---

Date	Numéro de parution	Publication
9 mai 2007	56	Avis de réunion valant avis de convocation
30 mai 2007	68	Avis de convocation de l'Assemblée Générale
25 juin 2007	76	Avis post-assemblée sur les droits de vote existants

---

---

**Journaux d'annonces légales**

---

Journal	Date de parution	Publication
La Gazette du Palais	14/15 février 2007	Augmentation du capital social (5.963.403 €)
Les Petites Affiches	30 mai 2007	Avis de convocation de l'Assemblée Générale
Les Petites Affiches	4 octobre 2007	Augmentation du capital social (5.963.413 €)

---

**c- Informations déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre**

Outre le dépôt des comptes sociaux et consolidés, la société a effectué les dépôts suivants dans le cadre de l'accomplissement des formalités suite aux décisions prises par les organes compétents :

---

**www.infogreffe.fr**

---

Date du dépôt	Numéro de dépôt	Objet du dépôt et de la formalité
18 octobre 2007	30927	Augmentation du capital social (5.963.413 €)
18 octobre 2007	30927	Modification de l'adresse de l'administrateur Perfectis Private Equity
4 avril 2007	10693	Augmentation du capital social (5.963.403 €)

---

**10 – Information financière régulière et accessible**

Soucieuse d'améliorer la qualité et l'accessibilité de son information financière, la Société TECHNILINE fait appel de manière ponctuelle à l'agence de communication financière CALYPTUS pour accompagner la Société dans son devoir de communication avec ses actionnaires tout en lui permettant d'améliorer notamment ses moyens d'expression.

**CALYPTUS** 01 53 65 37 91  
Mathieu Calleux mathieu.calleux@calyptus.net

Les responsables de l'information financière et des relations avec les actionnaires sont les suivants :

**TECHNILINE** 01 40 10 55 55  
Emmanuel Santiago e.santiago@technicinephot.com  
Alain Ouelhadj a.ouelhadj@technicinephot.com  
Nicolas Martineau n.martineau@technicinephot.com

### **III – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE**

#### **1 – Forme juridique**

TECHNILINE est une Société Anonyme depuis le 16 juin 2005.

#### **2 – Législation de l'émetteur**

Française

#### **3 – Activité**

La Société TECHNILINE, en plus de son rôle de coordination stratégique, exerce une fonction de Holding et dispense des prestations.

La Société TECHNILINE possède la quasi-totalité du capital de sa filiale d'exploitation TECHNISCINE PHOT.

#### **4 – Date de constitution et d'expiration**

La Société TECHNILINE a été constituée pour une durée de 99 années jusqu'au 4 novembre 2102, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

#### **5 – Objet social**

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet :

- *La vente, la fabrication, l'importation, l'exportation, l'achat, la représentation de matériel électronique, photographique, cinématographique, optique, machines parlantes, matériel électrique et tout ce qui concerne les moyens d'expression visuelle et audiovisuelle et toutes les activités s'y rapportant ;*
- *L'assistance aux sociétés de son groupe dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finances, négociation,...*
- *Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.*

#### **6 – Immatriculation de la Société**

450 657 234 RCS NANTERRE

(antérieurement immatriculée au RCS de PARIS puis au RCS de BOBIGNY)

#### **7 – Consultation des documents juridiques relatifs à la Société**

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au siège social 135, rue du Fossé Blanc à GENNEVILLIERS (92230), sur rendez-vous si possible.

#### **8 – Exercice social (article 35 des statuts)**

*L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.*

#### **9 – Répartition statutaire des bénéfices (article 37 des statuts)**

*A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et une annexe. Il établit en outre un rapport de gestion écrit. Eventuellement, il établit les documents comptables prévisionnels dans les conditions prévues par la loi.*

*Ces documents sont mis à la disposition des Commissaires aux Comptes dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.*



*A compter de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et au moins pendant le délai de quinze jours qui précède la date de la réunion, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social des documents dont la communication est prévue par les lois et règlements en vigueur.*

*Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.*

*Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la "réserve légale" est descendue au dessous de cette fraction.*

*L'Assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires antérieurs ; elle détermine notamment la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende.*

*L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.*

*Les pertes reportées par décision de l'Assemblée Générale sont inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.*

## **10 – Assemblées Générales**

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales édictées à ce sujet.

## **11 – Seuil de détention du capital (article 11 des statuts)**

*Toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale ou supérieure à 5 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à 50 % du capital social ou des droits de vote inclus, ou une fraction correspondant aux seuils prévus par la loi à l'article L 233-7 du Code de commerce, ainsi qu'au seuil de 95 % du capital social ou des droits de vote prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.*

*A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 5 % au moins du capital ou des droits de vote égale en font la demande lors de l'assemblée générale.*

*Sauf si la loi ou toute autre disposition applicable en dispose autrement, les cessions de blocs de titres conduisant à la détention de la majorité des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donnent lieu à la mise en œuvre d'une garantie de cours, au sens de la réglementation boursière, pendant au moins dix jours de bourse.*

*Cette garantie de cours consiste dans l'obligation pour le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus de se porter acquéreur, au cours auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours, de tous les titres présentés à la vente sur le marché sur lequel la société est cotée.*

*L'offre d'acquisition au titre de la garantie de cours sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.*

*L'offre d'acquisition desdits titres devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, en comprenant les principales caractéristiques, conformément aux usages boursiers.*

*Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs*

*actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.*

*Celui-ci devra également déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article.*



Nous allons vous donner lecture des rapports généraux et le rapport spécial des Commissaires aux comptes relatifs :

- aux comptes sociaux,
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration du traitement de l'information comptable et financière,
- aux comptes consolidés,
- aux conventions visées aux articles L 225-38 et suivants et Code de commerce,

Nous espérons que les résolutions qui vous sont présentées recevront votre agrément.

**Le Conseil d'Administration,  
Emmanuel SANTIAGO, ès qualités**

En application de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte à l'Assemblée Générale, dans le présent rapport joint au rapport général du Conseil :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration durant l'exercice 2007,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

## **I – Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil**

La composition du Conseil d'Administration, ses pratiques et son mode de fonctionnement sont traités dans le Rapport de gestion puis dans ce présent rapport.

### **1 – Composition du Conseil d'Administration**

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration est composé de quatre membres, à savoir :

- Monsieur Emmanuel SANTIAGO – Administrateur et Président Directeur Général
- Monsieur Alain OUELHADJ – Administrateur et Directeur Général Délégué
- Monsieur Nicolas MARTINEAU – Administrateur
- la société PERFECTIS PRIVATE EQUITY – Administrateur – représentée par Monsieur Gabriel FOSSORIER.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

### **2 – Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le Conseil s'est réuni huit fois sur les ordres du jour suivants :

---

#### **Réunions du Conseil du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007**

---

- |   |          |
|---|----------|
| - Approbation du compte-rendu du précédent conseil,   | 07/02/07 |
| - Analyse, examen et validation des budgets pour l'exercice 2007,   |          |
| - Point sur les opérations de croissance externe,   |          |
| - Questions diverses.   |          |
| - Approbation du projet de changement de système informatique (Microsoft Navision) et du budget y afférent, | 15/03/07 |
| - Analyse, examen et validation des budgets pour l'exercice 2007,   |          |
| - Point sur les BSA,  |          |
| - Questions diverses.   |          |
-

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du compte-rendu du précédent Conseil,</li> <li>- Examen et arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006,</li> <li>- Examen des conventions réglementées,</li> <li>- Examen des mandats,</li> <li>- Ratification du transfert de siège social à soumettre à l'Assemblée Générale,</li> <li>- Examen de la participation des salariés au capital social,</li> <li>- Examen des délégations en cours de validité consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration,</li> <li>- Examen des B.S.A.,</li> <li>- Convocation des actionnaires en Assemblée Générale de même que le représentant de la masse des titulaires de B.S.A.,</li> <li>- Elaboration du rapport de gestion du Conseil d'Administration, des rapports complémentaires et des documents de convocation,</li> <li>- Délégation de pouvoirs,</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>	18/04/07
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle établis par la société d'exploitation TECHNI CINE PHOT,</li> <li>- Elaboration au sein de la société mère du rapport d'analyse du Groupe sur les documents prospectifs et rétrospectifs liés à la prévention des difficultés des entreprises (art. L 232-2 à L 232-4 du Code de commerce)</li> <li>- Délégation de pouvoirs aux fins de communication des documents aux Commissaires aux comptes et au Secrétaire du Comité d'Entreprise du Groupe,</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>	30/04/07
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du compte-rendu du précédent conseil,</li> <li>- Décision à prendre sur la répartition des jetons de présence votés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2007,</li> <li>- Constatation de l'augmentation du capital social issue de l'exercice de BSA au cours du 1er semestre 2007,</li> <li>- Délégation de pouvoirs,</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>	28/06/07
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen de la situation de l'activité du Groupe au cours du 1er semestre 2007,</li> <li>- Examen des comptes consolidés au 30 juin 2007,</li> <li>- Evolution prévisible de l'activité du Groupe au cours du second semestre,</li> <li>- Présentation et analyse du rapport contenant le compte de résultat prévisionnel révisé ainsi que la situation de l'actif et du passif au 1er semestre 2007 établis par la société d'exploitation TECHNI CINE PHOT (art. L 232-2 à L 232-4 du Code de commerce),</li> <li>- Elaboration au sein de la société mère du rapport d'analyse comprenant le compte de résultat prévisionnel révisé et la situation de l'actif et du passif au 1er semestre 2007 (art. L 232-2 à L 232-4 du Code de commerce),</li> <li>- Délégation de pouvoirs aux fins de communication des rapports d'analyse aux Commissaires aux comptes et au Secrétaire du Comité d'Entreprise du Groupe,</li> <li>- Point sur les baisses de marges et examen de nouvelles mesures de réduction de coût,</li> <li>- Point global sur la croissance externe : avancement des projets en cours et autres pistes de développement,</li> <li>- Questions diverses s'il y a lieu.</li> </ul>	17/10/07

A chacune de ces réunions tenues au siège social, tous les administrateurs étaient présents.

Les administrateurs sont convoqués par lettre simple à leur adresse professionnelle doublée d'un message électronique.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à chacune de ces réunions par lettre recommandée avec demande d'A.R. à l'exception des séances des 15 mars et 28 juin 2007.

### **3 – Pouvoirs du Président Directeur Général**

La direction générale de la Société est assurée par le Président du Conseil d'Administration ; il n'existe pas de limitation aux pouvoirs du Président Directeur Général autres que celles prévues par la loi.

#### **4 – Comité d’audit**

Il n’existe pas de comité d’audit.

#### **5 – Règlement Intérieur**

Il n’existe pas de règlement intérieur du Conseil d’Administration.

## **II – Description synthétique des procédures de contrôle interne**

A titre liminaire, nous vous rappelons que la Société est de petite taille et que sa filiale est une Société d’achat et de distribution uniquement. Ces éléments contribuent à une bonne appréhension du contrôle interne dans le cadre de circuits courts.

### **1 – Les objectifs du contrôle interne**

Le contrôle interne est, chez TECHNILINE, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la Société et sa filiale TECHNI CINE PHOT,
- à s’assurer que la réalisation des objectifs économiques et financiers s’effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que son patrimoine est valorisé et ses actifs protégés.

Le dispositif du contrôle interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement économique du Groupe de se réaliser de manière régulière, même si la garantie d’une absence totale de risque n’est jamais absolue.

### **2 – Organisation générale du contrôle interne**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, le Groupe a sensiblement modifié son organisation de telle sorte à atteindre une simplification et une rationalisation des relations intragroupe.

Pour ce faire, le personnel administratif et comptable de même que les moyens techniques et outils de la Société TECHNILINE ont été transférés au sein de la Société TECHNI CINE PHOT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Ces outils comprennent notamment le Progiciel de Gestion Intégré NAVISION de Microsoft®. adopté et mis en place par le Groupe pour améliorer sa productivité et son efficacité.

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- la Direction Générale,
- et les dirigeants qu’ils appartiennent au domaine juridique, administratif et financier ou aux activités commerciales.

#### **a- La Direction Générale et les dirigeants du Groupe**

Le Groupe est doté d’un management de type collégial, constitué d’un Président Directeur Général, d’un Directeur Général ainsi que d’un Directeur Administratif & Financier.

Le Président Directeur Général a pour mission de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de s’assurer de leur correcte mise en place.

Dans le cadre de la nouvelle organisation décrite ci-avant, Monsieur Nicolas MARTINEAU, Directeur Administratif & Financier et administrateur au sein de la Société TECHNILINE, a été

nommé Directeur Général au sein de la Société TECHNI CINE PHOT aux côtés de Monsieur Alain OUELHADJ occupant à la fois les fonctions de Directeur Général en charge des activités commerciales depuis le 30 mai 2005 au sein de la Société TECHNI CINE PHOT et les fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué au sein de la Société TECHNILINE.

La Direction Générale s'appuie sur ces deux responsables en fonction de leur champ de compétences respectives.

Ainsi, le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Directeur Administratif & Financier contrôlent et autorisent la majeure partie des opérations et des transactions.

Le principe de séparation des tâches est toujours respecté dans la limite de l'effectif de la Société.

## **b- Les Commissaires aux comptes**

Les Commissaires aux comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux au Conseil d'Administration à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

## **c- Les autres acteurs**

Il est précisé que tout émetteur coté sur le marché libre NSYE ALTERNEXT est tenu de disposer d'un introducteur *listing sponsor* sur une période minimale de deux ans à compter de son admission ; à l'issue de cette période, la Société TECHNILINE a choisi de ne pas conserver de *listing sponsor*.

### ■ *Agence conseil en communication financière et corporate*

La Société a recours de manière ponctuelle aux services de l'agence de communication financière CALYPTUS ce qui lui permet d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information financière auprès des actionnaires et investisseurs.

### ■ *Assistance juridique*

Par ailleurs, le Groupe requiert l'assistance juridique du Cabinet LANDWELL & Associés – bureau de Rennes.

## **2 – Elaboration de la stratégie, des budgets et des documents prospectifs – contrôle des objectifs**

### **a- Elaboration de la stratégie du Groupe**

La Société TECHNILINE, compte tenu de sa nature de société cotée sur le marché NSYE ALTERNEXT, supporte les frais et honoraires dits « de conseil et de bourse ».

Ces frais et honoraires sont pour partie refacturés à la Société TECHNI CINE PHOT en ce qu'ils sont engagés indirectement dans l'intérêt de cette dernière.

La stratégie en matière de croissance externe et de développement du Groupe est ainsi assurée par le comité de direction de la Société Mère TECHNILINE qui s'occupe en outre :

- de définir le budget annuel et les éléments prévisionnels (trésorerie prévisionnel, compte de résultat prévisionnel),
- de communiquer l'information financière auprès du Marché et du public.

## **b- Contrôle de gestion et contrôle budgétaire**

Sur la base des objectifs définis par la Société TECHNILINE, la Société TECHNI CINE PHOT qui concentre depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 l'ensemble des moyens techniques et des ressources humaines permettant d'élaborer les données qui constituent le support de l'information financière du Groupe, procède à un contrôle à deux niveaux :

- contrôle de gestion,
- contrôle budgétaire.

L'organisation du contrôle de gestion doit permettre un suivi régulier de l'évolution de la Société et ainsi d'anticiper les principales difficultés pouvant se présenter. Il est placé sous la responsabilité du Directeur Administratif & Financier.

De la même manière le contrôle des dépenses engagées par la Société et le Groupe est effectué au niveau de la Direction Financière de la Société TECHNI CINE PHOT au moyen d'une comptabilité analytique. Les procédures intègrent l'analyse des dépenses effectuées, la mesure des écarts constatés et l'étude de la justification des écarts.

## **c- Reporting**

Ces contrôles trouvent leur aboutissement dans le *reporting*, mission supervisée par le Directeur Administratif & Financier afin de mettre en évidence les principaux indicateurs et d'analyser les écarts par rapport au prévisionnel.

Sont notamment préparés dans ce cadre l'élaboration et l'actualisation des documents prospectifs et rétrospectifs liés à la prévention des difficultés des entreprises qui sont ensuite soumis au Conseil d'Administration de la Société TECHNILINE qui arrête le rapport d'analyse du Groupe conformément aux dispositions des articles L 232-2 à L 232-4 du Code de commerce.

Ces documents font l'objet d'une communication aux Commissaires aux comptes et au Comité d'Entreprise conformément aux dispositions légales.

## **3 – Elaboration de l'information comptable et financière**

Outre le contrôle de gestion et le contrôle budgétaire, les services dont disposent la Société TECHNI CINE PHOT élaborent l'information comptable et financière en veillant à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.
- la qualité de la remontée de l'information depuis la Société TECHNI CINE PHOT vers la Société Mère TECHNILINE.

## **a- Comptabilité**

Les Services – Comptabilité Générale, Comptabilité clients-fournisseurs, Paye –se conforment aux règles et procédures de comptabilisation des opérations courantes telles qu'elles ont été fixées par la Direction Financière et approuvées par les Conseils et Auditeurs externes (Expert-comptable, Commissaire aux Comptes).

Le Service Paye est délégué dans sa réalisation matérielle auprès d'un cabinet d'Expertise Comptable. Il n'existe pas pour le moment de manuel de procédures comptables, mais des notes écrites ont été regroupées afin de répondre aux principales difficultés.

## **b- Arrêté des comptes**

Les comptes de la filiale d'exploitation TECHNI CINE PHOT sont arrêtés annuellement et semestriellement par le Directeur Administratif & Financier et validés par un Cabinet d'Expertise Comptable.

A compter de l'exercice 2008 en cours la société fait appel au Cabinet ELIANCE.

Les comptes de la Société TECHNILINE sont tenus et arrêtés dans ce même cadre, la Société TECHNI CINE PHOT dispensant au profit de la Société TECHNILINE une prestation de services en matière de tenue de comptabilité et de suivi administratif.

## **6 – Le contrôle des activités commerciales**

Les activités commerciales sont développées sous la responsabilité du Directeur Général Délégué de la Société TECHNILINE également Directeur Général Délégué de la Société d'exploitation TECHNI CINE PHOT.

Il veille notamment à la bonne répartition des activités en fonction de leur nature au sein de différents départements pris en charge chacun par un directeur opérationnel, ce qui limite le risque humain.

En outre, la Société et le Groupe disposent d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation intéressante spécifiquement leur secteur d'activité.

## **III – Conclusion sur le contrôle interne au 31 décembre 2007 Plan d'actions pour 2008**

Nous poursuivons notre démarche de constante amélioration de ce système de contrôle interne, en particulier cette année 2008.

Notre **plan d'action pour 2008** consiste essentiellement à parachever la mise place de NAVISION d'un point de vue logistique, comptable et commercialise, puis de développer des outils marketings innovants : e-mailing, site web, etc.

Suite au vol important subi par la société en 2007 (par l'un des salariés de l'équipe logistique) la société a mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2008, en accompagnement de l'installation du PGI Navision, des lecteurs de codes barres permettant d'identifier et d'historiser les mouvements de stock. Par ailleurs, en accord avec les gestionnaires du site des rondes ont été mises en place.

**Le Président du Conseil d'Administration**  
**Emmanuel SANTIAGO**



**RÉSULTATS FINANCIERS**  
**ART. R 225-81, R 225-83 ET R 225-102 DU CODE DE COMMERCE**

2007

En €uro	1 <sup>er</sup> exercice	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>	4 <sup>eme</sup>	5 <sup>eme</sup>
	social clos le 31/12/04 (2 mois)	exercice 1 <sup>er</sup> /01/04 30/06/04 (6 mois)	exercice 1 <sup>er</sup> /07/04 31/12/05 (18 mois)	exercice 1 <sup>er</sup> /01/06 31/12/06 (12 mois)	exercice 1 <sup>er</sup> /01/07 31/12/07 (12 mois)
<b>a) Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	40.000	4.800.000	5.962.791	5.963.403	5.963.413
Nombre d'actions	40.000	4.800.000	5.962.791	5.963.403	5.963.413 <sup>1</sup>
Nombre de BSA	-	-	1.612.791	1.611.873	1.611.858 <sup>2</sup>
<b>b) Résultat global des opérations effectuées</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	1.569.750	1.770.560	640.905
Bénéfice avant impôts, amortissements, provision et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	(27)	(50.708)	(408.504)	565.367	541.085
Impôt sur les bénéfices	-	-	9.337	(197.374)	(39.014)
Bénéfice net	(27)	(77.228)	(513.302)	677.885	565.296
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	596.340	477.074 <sup>3</sup>
<b>c) Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôt et participation mais avant dotation aux amortissements et provisions	<i>non significatif</i>	(0,010)	(0,067)	0,12	0,10
Résultat net	<i>non significatif</i>	(0,016)	(0,086)	0,11	0,09
Dividendes versés à chaque action	-	-	-	0,10	0,09 <sup>4</sup>
<b>d) Personnel</b>					
Nombre de salariés	-	-	27	25	0
Montant de la masse salariale	-	-	825.336	767.750	93.872
Montant versé au titre des avantages sociaux (sécurité social, prévoyance...)	-	-	358.070	337.363	40.051

<sup>1</sup> dont 10 actions nouvelles créées par exercice de 15 BSA au cours de l'exercice 2007

<sup>2</sup> solde des BSA pouvant être exercés arrêté au 31/12/2007

<sup>3</sup> Distribution proposée à l'Assemblée Générale

<sup>4</sup> Distribution proposée à l'Assemblée Générale

**DÉCLARATION DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS DES COMPTES  
ART. 820-3 DU CODE DE COMMERCE, ART. 221-I-2 DU REGLEMENT GAL DE L'AMF**

2007

Vous trouverez ci-après le montant des honoraires de chacun des Commissaires aux comptes et, le cas échéant, des membres de leurs réseaux, pris en charge par le Groupe.

Les honoraires concernés sont ceux pris en charge par toute société faisant partie de la consolidation, à savoir la société mère TECHNILINE et sa filiale d'exploitation la société TECHNISCINE PHOT.

Ce communiqué est destiné à être mis en ligne sur les sites suivants :

- site de la société TECHNILINE [www.technicinephot.fr](http://www.technicinephot.fr)
- site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)
- site NSYE ALTERNEXT [www.euronext.com](http://www.euronext.com)

**CONSTANTIN ASSOCIES – Commissaire aux comptes titulaire**

Audit	Montant TTC en €		%	
	2007	2006	2007	2006
■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
<i>Emetteur (Techniline)</i>	8.000	13.500	19,32 %	24,55 %
<i>Filiale(s) intégrée(s)</i>	33.400	41.500	80,68 %	75,45 %
■ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
<i>Emetteur (Techniline)</i>	0	0	-	-
<i>Filiale(s) intégrée(s)</i>	0	0	-	-
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>	<b>Montant TTC en €</b>		<b>%</b>	
	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Juridique, fiscal, social	0	0	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0	0	-	-
<b>Total</b>	<b>41.400</b>	<b>55.000</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## GILLES LE CORRE – Commissaire aux comptes titulaire

Audit	Montant TTC en €		%	
	2007	2006	2007	2006
■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
<i>Emetteur (Techniline)</i>	3.600	4.000	100%	100 %
<i>Filiale(s) intégrée(s)</i>	0	0	-	-
■ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
<i>Emetteur (Techniline)</i>	0	0	-	-
<i>Filiale(s) intégrée(s)</i>	0	0	-	-
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>	<b>Montant TTC en €</b>		<b>%</b>	
	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Juridique, fiscal, social	0	0	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0	0	-	-
<b>Total</b>	<b>3.600</b>	<b>4.000</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**Le Président Directeur Général  
Emmanuel SANTIAGO**

**OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE COMITÉ D'ENTREPRISE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALES DU GROUPE - ART. L 432-4 DU CODE DU TRAVAIL**

2007

Les comptes sociaux et consolidés ont été présentés au comité d'entreprise le 21 avril 2008.

A l'occasion de cette présentation le comité d'entreprise a reçu toutes les informations utiles sur l'activité du Groupe TECHNILINE / TECHNICALINE PHOT ainsi que les éléments ayant permis de déterminer le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

Le comité d'entreprise indique qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur la situation économique et sociale du Groupe TECHNILINE / TECHNICALINE PHOT.

Il précise que les membres du comité d'entreprise se sont montrés satisfaits de la participation servie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

**Le Président du comité d'entreprise**  
**Nicolas MARTINEAU**

**Le Secrétaire du Comité d'Entreprise**  
**Véronique ANTHEAUME**

## I – Ordre du jour

- Présentation du rapport du conseil d'administration incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- Présentation des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- Attribution de jetons de présence au conseil d'administration ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- Délégation de pouvoirs,
- Questions diverses.

## II – Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale

### **Approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2007 (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> résolutions)**

Au vu des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- les comptes sociaux avec un compte de résultat qui fait ressortir pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007 un bénéfice de 565.296,06 €,
- et les comptes consolidés de l'exercice 2007 dont les principaux éléments figurent dans le présent document.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de 0,08 €.

Ce dividende de l'exercice 2007 serait détaché de l'action le 30 juin 2008 et payable en numéraire à partir du 7 juillet 2008.

### **Conventions réglementées (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> résolutions)**

Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée deux conventions réglementées au sens de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-42, al. 3, il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ces deux conventions au vu du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Il est précisé que chacune des conventions sera mise aux voix distinctement, les actions des intéressés (administrateurs, dirigeants, personne physique ou morale disposant de plus de 10 % des droits de vote) ne pouvant être prises en compte pour le calcul du *quorum* et de la majorité conformément aux dispositions de l'article L 225-40, al. 4 du Code de commerce.

### **Approbation des dépenses visées par l'article 39-4 du C.G.I. (6<sup>ème</sup> résolution)**

Il sera demandé à l'Assemblée Générale de pendre acte du montant des dépenses et charges qualifiées de somptuaires par le Code général des impôts (art. 39-4), d'approuver ces dépenses et le montant de l'impôt correspondant.

### **Attribution de jetons de présence au Conseil d'Administration (7<sup>ème</sup> résolution)**

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'allouer au Conseil d'Administration la somme globale de 12.000 € à titre de jetons de présence pour l'exercice 2007. Il est précisé que ce montant entre intégralement dans la limite de déduction de l'assiette de l'IS.

Conformément à l'article R 225-33 du Code de commerce, il reviendra au Conseil de répartir librement entre ses membres la somme globale effectivement allouée par la collectivité des actionnaires.

### **Délégation de pouvoirs (8<sup>ème</sup> résolution)**

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

## **III – Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**

**Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup>/01/07 et clos le 31/12/07 et quitus aux administrateurs*). — L'assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport du conseil d'administration et du rapport joint du Président du conseil d'administration prévu par l'article L 225-37 du Code de commerce ;
- du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et du rapport joint au rapport général aux termes duquel les commissaires aux comptes ont formulé leurs observations sur le rapport spécial du président du conseil d'administration,

approuve les comptes sociaux de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir un bénéfice de 565.296,06 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés*). — L'assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport du conseil d'administration incluant le rapport de gestion du Groupe ;
- et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007 établis conformément aux dispositions des 'articles L 357-1 et suivants du Code de commerce, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (Affectation du résultat de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et clos le 31 décembre 2007). — L'assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice ressortant à 565.296,06 €, ainsi qu'il suit :

Dotation de la « réserve légale » à hauteur de 1/20ème du bénéfice	28.265,00 €
Attribution d'un dividende par action de 0,08 €, soit	477.073,84 €
Affectation du solde au poste de « autres réserves »	59.957,22 €
Egalité	565.296,06 €

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera détaché de l'action le 30 juin et sera mise en paiement en numéraire à partir 7 juillet 2008.

L'Assemblée Générale prend acte que ces montants tiennent compte du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2008, soit 5.963.423 actions, et décide que ces montants devront être automatiquement ajustés en fonction du nombre d'actions émises suite aux éventuels exercices de BSA et ayant droit au dividende de l'exercice 2007, à la date du détachement du dividende ; les membres du bureau de la présente Assemblée seront habilités à en dresser le constat si nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou sur des revenus perçus au cours de la même année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Enfin, et pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts (pour les personnes physiques), au titre des trois exercices précédents :

	2004 01/01/04 – 30/06/04	2005 01/07/04 – 31/12/05	2006 01/01/06 – 31/12/06
Dividende par action	Néant	néant	0,10 €

**Quatrième résolution** (Conventions et engagements réglementés, 1<sup>ère</sup> convention). — L'assemblée générale :

- connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la convention de prestations de services entre les sociétés SARL CINE et TECHNILINE ;
- et prenant acte que les actions appartenant à M. SANTIAGO et à la société SARL CINE, chacun intéressé au sens de l'article L 225-40, al. 4 du Code de commerce, ne sont pas prises en compte pour le calcul du *quorum* et de la majorité au titre du vote de la présente résolution,

statue sur ce rapport et approuve, dans les formes et conditions de l'article L 225-42, al. 3 du Code de commerce, les nouveaux principes et modalités, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, de la convention de prestations de services existant entre les sociétés SARL CINE et TECHNILINE.

**Cinquième résolution** (*Conventions et engagements réglementés, 2<sup>ème</sup> convention*). —

L'assemblée générale :

- connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la rémunération du compte courant intragroupe ;
- et prenant acte que les actions appartenant à MM. SANTIAGO, MARTINEAU et OUELHADJ, chacun intéressé au sens de l'article L 225-40, al. 4 du Code de commerce, ne sont pas prises en compte pour le calcul du *quorum* et de la majorité au titre du vote de la présente résolution,

statue sur ce rapport et approuve, dans les formes et conditions de l'article L 225-42, al. 3 du Code de commerce, la convention qui lui est soumise et décide que la comptabilisation des intérêts sera régularisée au titre de l'exercice 2008 en cours.

**Sixième résolution** (*Dépenses visées par l'article 39-4 du Code général des impôts*). —

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration statuant en application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte du montant des dépenses et des charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts et du montant de l'impôt correspondant, et approuve ces dépenses et charges.

**Septième résolution** (*Attribution de jetons de présence*). — L'assemblée générale, fixe le montant des jetons présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2007 à la somme de 12.000 €, à répartir entre ses membres.

**Huitième résolution** (*Pouvoirs pour formalités*). — L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra, et d'une manière générale de faire tout le nécessaire.

**Le Conseil d'Administration,  
Emmanuel SANTIAGO, ès qualités**



**CONSTANTIN ASSOCIES**  
26, rue de Marignan  
75008 - PARIS

**Gilles LE CORRE**  
1, rue d'Ouessant  
35760 – SAINT-GREGOIRE

## **RAPPORT GENERAL**

**TECHNILINE S.A.**

135, rue du Fossé Blanc

92230 – GENNEVILLIERS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TECHNILINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

.../...

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société détermine la valeur d'inventaire des titres de participation en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir ainsi que de la valeur d'utilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

.../...

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Saint-Grégoire, le 23 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**

**Gilles LE CORRE**

Jean Paul SEGURET

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
26, rue de Marignan  
75008 – PARIS

**Gilles LE CORRE**  
1, rue d'Ouessant  
35760 – SAINT-GREGOIRE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

**TECHNILINE S.A.**

135, rue du Fossé Blanc

92230 - GENNEVILLIERS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TECHNILINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

.../...

## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société apprécie la valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites au paragraphe 6.4.2.2 « Détermination de l'écart d'acquisition » de l'annexe ;
- les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation selon les modalités décrites au paragraphe 6.4.3.4 « stocks » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation, des estimations comptables et sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application des méthodes d'évaluation suivies par votre société,
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, ainsi que des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Saint-Grégoire, le 23 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**

**Gilles LE CORRE**

**Jean Paul SEGURET**

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
26, rue de Marignan  
75008 - PARIS

**Gilles LE CORRE**  
1, rue d'Ouessant  
35760 – SAINT-GREGOIRE

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Techniline pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

**TECHNILINE S.A.**

135, rue du Fossé Blanc

92230 – GENNEVILLIERS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société TECHNILINE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

.../...

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris et Saint-Grégoire, le 23 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**

**Gilles LE CORRE**

Jean Paul SEGURET

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
26, rue de Marignan  
75008 - PARIS

**Gilles LE CORRE**  
1, rue d'Ouessant  
35760 – SAINT-GREGOIRE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

**TECHNILINE S.A.**

135, rue du Fossé Blanc

92230 – GENNEVILLIERS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET NON AUTORISEES  
PREALABLEMENT**

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.



- Avec la Sarl CINE

Votre société a conclu avec la Sarl CINE une convention de prestations de services à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007. Au terme de cette convention Sarl CINE facture à TECHNILINE un montant annuel forfaitaire de :

- Honoraires	129.000 €
- Frais de déplacement	52.200 €

Au titre de la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2007, le montant facturé s'est élevé à 135.900 € frais de déplacement inclus.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration par simple omission.

Administrateur intéressé

Emmanuel SANTIAGO

- Avec la société TECHNICINEPHOT

Votre société a conclu avec sa filiale TECHNICINEPHOT une convention de trésorerie.

Au 31 décembre 2007, votre société met à la disposition de sa filiale un montant de 434.121 €.

Cette convention de trésorerie n'a pas donné lieu à rémunération.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration par simple omission.

Administrateur intéressé

Emmanuel SANTIAGO

Paris et Saint-Grégoire, le 23 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**

**Gilles LE CORRE**

Jean Paul SEGURET



**SA TECHNILINE**

## **Comptes annuels**

au 31/12/2007

KPMG Entreprises

30/04/2008

*Ce rapport contient 6 pages (hors annexes)*

Comptes annuels



**KPMG Entreprises**  
Les Hauts de Villiers  
2 bis rue de Villiers  
92309 Levallois-Perret Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 78 66 00 00  
Télécopie : +33 (0)1 78 66 02 01  
Site internet : www.kpmg.fr

SA TECHNILINE  
135 rue du Fossé Blanc  
92230 GENNEVILLIERS

A Levallois-Perret, le 30 avril 2008

## RAPPORT

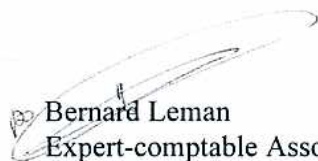
### Mission de Présentation des comptes annuels

ans le cadre de la **mission de Présentation** des comptes annuels de l'entreprise SA TECHNILINE pour l'exercice du 01.01.2007 au 31.12.2007 et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 17.07.2007, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 11 026 301 EUR
- Chiffre d'affaires : 640 905 EUR
- Résultat net comptable : 565 296 EUR

KPMG Entreprises  
*Département de KPMG S.A.*



Bernard Leman  
Expert-comptable Associé

## Sommaire

1	Bilan actif	3
2	Bilan passif	4
3	Compte de résultat	5
4	Annexe	7

# Bilan

## SA TECHNILINE

Au : 31/12/2007

N° SIRET 45065723400016

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

**EUR**

<b>Actif</b>		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2006
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				3 895
	Fonds commercial (1)	5 434 231		5 434 231	5 434 231
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Total</b>	<b>5 434 231</b>		<b>5 434 231</b>	<b>5 438 127</b>
<b>Actif immobilisé</b>	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	60 000	34 947	25 052	56 193
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>Total</b>	<b>60 000</b>	<b>34 947</b>	<b>25 052</b>	<b>56 193</b>
<b>Immobilisations financières (2)</b>	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	4 344 797		4 344 797	4 344 797
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	<b>Total</b>	<b>4 344 797</b>		<b>4 344 797</b>	<b>4 344 797</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>9 839 028</b>	<b>34 947</b>	<b>9 804 080</b>	<b>9 839 118</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>Stocks</b>	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
	<b>Total</b>				
	Avances et acomptes versés sur commandes				16 000
<b>Créances (3)</b>	Clients et comptes rattachés	50 982		50 982	
	Autres créances	547 266		547 266	38 764
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	<b>Total</b>	<b>598 248</b>		<b>598 248</b>	<b>38 764</b>
<b>Divers</b>	Valeurs mobilières de placement	569 265		569 265	2 193 201
	(dont actions propres : )				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	49 518		49 518	426 628
	<b>Total</b>	<b>618 784</b>		<b>618 784</b>	<b>2 619 829</b>
Charges constatées d'avance		5 187		5 187	13 108
<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>		<b>1 222 220</b>		<b>1 222 220</b>	<b>2 687 703</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif					
<b>Total de l'actif</b>		<b>11 061 249</b>	<b>34 947</b>	<b>11 026 301</b>	<b>12 526 821</b>
(1) Dont droit au bail					
Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
<b>Clause de réserve de propriété</b>	Immobilisations		Stocks		Créances clients

# Bilan

## SA TECHNILINE

Au : 31/12/2007

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

**EUR**

<b>Passif</b>		Exercice	Exercice précédent
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 5 963 413 )	5 963 413	5 963 403
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 909 103	2 909 078
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	33 895	
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	47 649	
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	565 296	677 885
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>9 519 357</b>	<b>9 550 367</b>	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>9 519 357</b>	<b>9 550 367</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	10 000	10 000
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 293 969	1 696 777
	Emprunts et dettes financières divers (3)		482 075
	<b>Total</b>	<b>1 293 969</b>	<b>2 178 852</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 641	230 905
	Dettes fiscales et sociales	8 215	556 695
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>125 857</b>	<b>787 601</b>	
Produits constatés d'avance	77 117		
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>1 496 944</b>	<b>2 966 454</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>Total du passif</b>	<b>11 026 301</b>	<b>12 526 821</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1),			
à plus d'un an	883 150	1 267 867	
à moins d'un an	613 794	1 698 587	
<b>Renvois :</b> (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

# Compte de résultat

## SA TECHNILINE

Périodes	01/01/2006	31/12/2006	Durées	12 mois
	01/01/2007	31/12/2007		12 mois

\* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

**EUR**

		France	Exportation	Total	Exercice précédent		
<b>Produits d'exploitation</b>	Ventes de marchandises						
	Production vendue	640 905		640 905	1 770 560		
	<table style="font-size: small; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">{ Biens</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">{ Services</td> </tr> </table>					{ Biens	{ Services
	{ Biens						
	{ Services						
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>640 905</b>		<b>640 905</b>	<b>1 770 560</b>		
	Production stockée						
	Production immobilisée						
	Produits nets partiels sur opérations à long terme						
	Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 104	36 901			
Autres produits			0	0			
	<b>Total</b>			<b>643 010</b>	<b>1 807 461</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>	Marchandises	640 905		640 905	1 770 560		
	<table style="font-size: small; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">{ Achats</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">{ Variations de stocks</td> </tr> </table>					{ Achats	{ Variations de stocks
	{ Achats						
	{ Variations de stocks						
	Matières premières et autres approvisionnements						
	<table style="font-size: small; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">{ Achats</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">{ Variations de stocks</td> </tr> </table>	{ Achats	{ Variations de stocks				
	{ Achats						
	{ Variations de stocks						
	Autres achats et charges externes (3)			569 046	608 711		
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 780	42 218		
Salaires et traitements			93 872	767 750			
Charges sociales			40 051	337 363			
Dotations	{ amortissements provisions		14 803	58 340			
d'exploitation							
Autres charges			12 000	12 573			
	<b>Total</b>			<b>734 555</b>	<b>1 836 957</b>		
<b>Résultat d'exploitation</b>				<b>A</b>	<b>-91 544</b>	<b>-29 495</b>	
<b>Opér. commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée			<b>B</b>			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			<b>C</b>			
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations (4)			609 952	609 952		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)						
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			55 984	4 944		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						
	Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				70 021			
	<b>Total</b>			<b>665 936</b>	<b>684 918</b>		
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions						
	Intérêts et charges assimilées (5)			48 110	155 378		
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
	<b>Total</b>			<b>48 110</b>	<b>155 378</b>		
<b>Résultat financier</b>				<b>D</b>	<b>617 826</b>	<b>529 540</b>	
<b>Résultat courant avant impôts (± A ± B - C ± D)</b>				<b>E</b>	<b>526 281</b>	<b>500 044</b>	

# Compte de résultat

SA TECHNILINE

Page : 6

Périodes 01/01/2006 31/12/2006 Durées 12 mois  
01/01/2007 31/12/2007 12 mois

EUR

\* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 126
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 163	16 000
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	<b>Total</b>	<b>24 163</b>	<b>22 126</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		342
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	24 163	1 019
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>	<b>24 163</b>	<b>1 362</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats		<b>G</b>	40 297
Impôt sur les bénéfices		<b>H</b>	-197 374
<b>Bénéfice ou perte (± E ± F - G - H)</b>		<b>565 296</b>	<b>677 885</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	233	
	(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	18 484	
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros





**TECHNILINE**

Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le

31.12.2007

Montants exprimés en EUR

TECHNILINE

*Ce rapport contient 12 pages*

## Table des matières

1	Faits majeurs	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	2
2.1.4	Immobilisations corporelles	2
2.1.5	Immobilisations financières	3
2.1.6	Créances	6
2.2	Passif	7
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	7
2.2.2	Capital	7
2.2.3	Provisions pour risques et charges	8
2.2.4	Dettes financières	8
2.2.5	Autres dettes	8
2.2.6	Comptes de régularisation	8
3	Informations relatives au compte de résultat	9
3.1	Le Chiffre d'affaires	9
3.2	Résultat financier	9
3.3	Impôt sur les bénéfices	9
3.3.1	Ventilation	9
4	Autres informations	10
4.1	Engagements financiers	10
4.2	Effectif moyen	10

# **1 Faits majeurs**

## **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La souscription de 10 actions nouvelles par exercice de 15 BSA a entraîné une augmentation de capital.
- A compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, le personnel de Techniline a été transféré chez Techni Ciné Phot.

## **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

Les principaux mouvements concernent le transfert de progiciels et de matériel informatique à Techni Ciné Phot.

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

##### 2.1.3.1 *Mali technique*

Ce mali de 5 434 232 € est issu de l'opération de dissolution-confusion de la SAS Groupe Ciné Phot en 2005.

##### 2.1.3.2 *Amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire / Dégressif	2-3 ans

#### 2.1.4 Immobilisations corporelles

##### 2.1.4.1 *Evaluation*

- Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

#### **2.1.4.2 Amortissement**

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2-5 ans

#### **2.1.5 Immobilisations financières**

##### **2.1.5.1 Titres de filiales et participations**

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>Filiales et participations</b>											
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus</b>											
<i>1. Filiale (à détailler) (+50 % du capital détenu par la société)</i>											
SAS Techni ciné Phot	1 600 000	8 549 652	99,99	4 344 797	4 344 797	/	/	69 290 670	/	609 952	
<i>2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)</i>											

### 2.1.5.2 Créances immobilisées

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations TCP	4 344 797	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	50 982	
Autres créances	442 468	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie (actif)		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 485	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	236	
Produits constatés d'avance	77 118	
Charges financières		
Produits financiers	670 150	

## 2.1.6 Créances

### **2.1.6.1 Classement par échéance**

Tableau 2057 - voir Annexe 3.



## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	5 963 403	10		5 963 413
Primes, réserves	2 909 078	81 570		2 990 648
Report à nouveau				
Résultat	677 885	565 296	677 885	565 296
Subventions d'investissement				
Provisions règlementées				
Autres				
Total	9 550 367	646 876	677 885	9 519 357

### 2.2.2 Capital

#### 2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 963 413 actions de 1 euros de valeur nominal.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	5 963 403	1 €
Mouvements : .....		
Augmentation .....	10	1 €
.....		
.....		
Position fin de l'exercice	5 963 413	1 €

### **2.2.2.2** *Autres informations significatives*

Lors de son introduction sur le marché boursier de l'alternext en 2005, la société a décidé d'attribuer gratuitement un bon de souscription d'action pour chaque action détenue. Trois BSA donnent le droit de souscrire deux actions Techniline de 1 € de valeur nominale au prix de 3.50 € chacune, soit 1 075 194 actions. Au cours de l'exercice une augmentation de capital a eu lieu pour un montant de 10 € par suite de l'exercice du droit de souscription attaché à 15 BSA émis par la société.

### **2.2.3** **Provisions pour risques et charges**

Techniline a conservé une provision de 10 000 € pour couvrir le coût d'un litige avec un salarié.

### **2.2.4** **Dettes financières**

#### **2.2.4.1** *Classement par échéance*

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### **2.2.5** **Autres dettes**

#### **2.2.5.1** *Classement par échéance*

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### **2.2.6** **Comptes de régularisation**

#### **2.2.6.1** *Composition des produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance correspondent à un trop facturé à la société Techni Ciné Phot pour un montant de 77 118 €.

### **3 Informations relatives au compte de résultat**

#### **3.1 Le Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de 640 906 € correspond aux prestations de services facturés à la filiale Techni Ciné Phot.

#### **3.2 Résultat financier**

Le résultat financier est de 617 826 € se décomposant comme suit :

- Dividendes reçus de Techni Ciné Phot	609 952 €
- Intérêts compte courant 2006 annulé	+ 60 198 €
- Revenu VMP	55 984 €
- Intérêts des emprunts	- 108 308 €

#### **3.3 Impôt sur les bénéfices**

##### **3.3.1 Ventilation**

Techniline a opté pour l'intégration fiscale avec sa filiale Techni Ciné Phot en 2005.

Techni Ciné Phot verse sa contribution d'IS à Techniline.

A titre individuel, Techniline ressort un résultat fiscal déficitaire et n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés.

## 4 Autres informations

### 4.1 Engagements financiers

Engagements donnés : nantissement de 25 % des actions Techni Ciné Phot en garantie des emprunts.

### 4.2 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	5
Ouvriers	
Total	6



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (ne pas reporter le montant des cotisations)

N° 2054 - IMPRIMERIE NATIONALE (février 2008 - 7 008/04 1)

Désignation de l'entreprise SA TECHNILINE				31122007		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	DS	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	5449219	KE			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions						Dont Composants	M2		KP
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						Dont Composants	M3		KS
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	
		Matériel de transport *					60000		KY	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					59950		IB	
	Emballages récupérables et divers *							IE		
	Immobilisations corporelles en cours							IH		
Avances et acomptes							IK			
TOTAL III				LN	119950		LO			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M			
	Autres participations				8U	4344797	8V			
	Autres titres immobilisés				IP		IR			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU			
	TOTAL IV				IQ	4344797	IR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	9913967	ØH	ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO	14987	LW	5434231	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	IY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	MN	
		Matériel de transport				IV		MP	60000	MQ
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW	63880	MS		MT
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		
TOTAL III				IY	63880	NG	60000	NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations				IO	ØX	ØY	4344797	ØZ	
	Autres titres immobilisés				II	2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F		2G	
	TOTAL IV				I3	NJ	NK	4344797	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	78868	ØL	9839028	ØM	

Désignation de l'entreprise: SA TECHNILINE	31122007	Néant <input type="checkbox"/>
--	----------	--------------------------------

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	11091	PF	420	PG	11512	PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	22947	QI	12000	QJ		QK	34947
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	40808	QM	2383	QN	43192	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	63756	QV	14383	QW	43192	QX	34947	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	74848	ØP	14803	ØQ	54704	ØR	34947	

Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)				NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Fevrier 2008 - 7 00860011

N° 2055 - IMPRIMERIE NATIONALE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>SA TECHNILINE</b>		31122007		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	50982		50982		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)	UO					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1074		1074		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	74525		74525	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	24414		24414	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	442468		442468		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4784		4784		
	Charges constatées d'avance	VS	5187		5187		
	TOTAUX		VT	603436	VU	603436	VV
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	105		105		
	à plus d'1 an à l'origine	VII	1293864		410714	883150	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	117641		117641		
Personnel et comptes rattachés		8C	575		575		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2059		2059		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1545		1545		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4035		4035		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	77117		77117		
TOTAUX		VY	1496944	VZ	613794	883150	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	410712	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

**SA Techniline**

# Comptes consolidés

Au 31 décembre 2007

**SA Techniline**

135 rue du Fossé Blanc – 92230 Gennevilliers

*Ce rapport contient 27 pages*



## Sommaire

1	Bilan consolidé	3
2	Compte de résultat consolidé	4
3	Tableau de flux de trésorerie	5
4	Situation financière	6
5	Variation des capitaux propres	7
6	Annexe aux comptes consolidés	8
6.1	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007	8
6.1.1	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2007	8
6.2	Faits majeurs de l'exercice	9
6.3	Evènements postérieurs à l'exercice	9
6.4	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	10
6.4.1	Référentiel comptable	10
6.4.2	Modalités de consolidation	10
6.4.3	Méthodes et règle d'évaluation	11
6.5	Explication des postes du bilan et du compte de résultat pro forma	14
6.5.1	Analyse des écarts d'acquisition	14
6.5.2	Analyse des immobilisations	14
6.5.3	Variation des immobilisations	15
6.5.4	Variation des amortissements	16
6.5.5	Détail des stocks et en-cours	16
6.5.6	Détail des créances clients et autres créances	17
6.5.7	Détail des dépréciations de l'actif circulant	17
6.5.8	Disponibilités	17
6.5.9	Capitaux propres consolidés	18
6.5.10	Analyse du résultat	19
6.5.11	Provisions pour risques et charges – détail par nature	20
6.5.12	Impôts différés	21
6.5.13	Ventilation des emprunts et dettes financières	22
6.5.14	Variation des emprunts auprès des établissements de crédit	22
6.5.15	Détail des fournisseurs et des autres dettes	23
6.5.16	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	23
6.5.17	Résultat financier	24
6.5.18	Résultat exceptionnel	25
6.5.19	Impôt	26
6.5.20	Engagements	27
6.5.21	Effectifs moyens	27
6.5.22	Analyse des charges de personnel	27

Les montants sont en milliers d'euros

# 1 Bilan consolidé

Actif		Note	31/12/2007	31/12/2006
Montants en K€		n°		
<b>Actif immobilisé :</b>			<b>3 077</b>	<b>2 623</b>
Ecarts d'acquisition		6.5.1	830	1 073
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles		6.5.2	513	173
Immobilisations corporelles		6.5.2	1 670	1 332
Immobilisations financières		6.5.2	63	45
Titres mis en équivalence				
<b>Actif circulant :</b>			<b>26 258</b>	<b>24 696</b>
Stocks et en-cours		6.5.5	7 657	6 441
Clients et comptes rattachés	}	6.5.6	12 369	11 630
Autres créances et comptes de régularisation			4 754	2 235
Valeurs mobilières de placement		6.5.8	669	2 903
Disponibilités			810	1 487
<b>Total de l'actif</b>			<b>29 334</b>	<b>27 319</b>

Passif		Note	31/12/2007	31/12/2006
Montants en K€		n°		
<b>Capitaux propres totaux :</b>		5	<b>10 745</b>	<b>10 720</b>
<b>Capitaux propres (part du groupe) :</b>		5	<b>10 745</b>	<b>10 720</b>
Capital		5	5 963	5 963
Primes		5	2 909	2 909
Réserves consolidées		5	1 251	859
Report à nouveau		5		
Résultat consolidé		5	621	989
<b>Autres fonds propres</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>		6.5.11	<b>153</b>	<b>205</b>
<b>Dettes :</b>			<b>18 436</b>	<b>16 394</b>
Emprunts et dettes financières		6.5.13	4 514	2 733
Fournisseurs et comptes rattachés		6.5.15	9 673	10 810
Autres dettes et comptes de régularisation			4 249	2 850
<b>Total du passif</b>			<b>29 334</b>	<b>27 319</b>

## 2 Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	31/12/2007	31/12/2006
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6.5.16</b>	<b>69 287</b>	<b>60 318</b>
Autres produits d'exploitation		366	2 230
Achats consommés		(55 520)	(48 438)
Charges de personnel		(4 307)	(4 412)
Autres charges d'exploitation		(6 642)	(6 242)
Impôts et taxes		(784)	(416)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(684)	(901)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 716</b>	<b>2 139</b>
<b>Charges et produits financiers</b>	<b>6.5.17</b>	<b>(403)</b>	<b>(204)</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>1 313</b>	<b>1 935</b>
<b>Charges et produits exceptionnels</b>	<b>6.5.18</b>	<b>28</b>	<b>(20)</b>
Impôts sur les résultats	<b>6.5.19</b>	(476)	(683)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>865</b>	<b>1 232</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	<b>6.5.1</b>	(244)	(244)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>621</b>	<b>989</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>621</b>	<b>989</b>
Résultat par action		0.10	0.17
Résultat dilué par action		0.09	0.14

### 3 Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2007	31/12/2006
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>621</b>	<b>989</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	774	250
- Variation des impôts différés	73	202
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-28	29
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>1 439</b>	<b>1 469</b>
<b>Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence</b>		
Variation des frais financiers	9	-2
Charges et produits constatés d'avance	33	-27
Variation des stocks	-1 215	419
Variation des créances liées à l'activité	-3 363	-1 427
Variation des dettes liées à l'activité	261	1 860
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>-4 276</b>	<b>823</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-2 837</b>	<b>2 292</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	-1 192	-901
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	722	576
Incidence des variations de périmètre		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-471</b>	<b>-325</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-596	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire	0	2
Emissions d'emprunts	330	
Remboursements d'emprunts	-980	-738
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 247</b>	<b>-736</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-4 554</b>	<b>1 231</b>
Trésorerie d'ouverture	4 380	3 149
Trésorerie de clôture	-174	4 380
Incidence des variations de cours des devises		

## 4 Situation financière

Montants en K€	31.12.2007	31.12.2006	Variation
Immobilisations incorporelles brutes	648	257	391
Ecart d'acquisition	1 705	1 705	
Immobilisations corporelles brutes	2 758	1 963	795
Créances financières	63	45	18
Impôts différés actifs	46	119	(73)
<b>Total des emplois</b>	<b>5 220</b>	<b>4 088</b>	<b>1 131</b>
Capitaux propres	10 745	10 720	25
Amortissements immobilisations incorporelles	134	84	50
Amortissements immobilisations corporelles	1 087	631	457
Amortissements écarts d'acquisition	875	632	244
Provisions pour risques, charges & restructur°	153	205	(52)
Dettes financières	2 835	2 705	130
<b>Total des ressources</b>	<b>15 830</b>	<b>14 977</b>	<b>853</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>11 099</b>	<b>11 397</b>	<b>(298)</b>
Stocks	7 884	6 738	1 146
Autres créances	13 412	12 372	1 040
Créances hors exploitation	3 874	1 500	2 374
Charges d'avance	53	86	(33)
<b>Total des emplois</b>	<b>25 222</b>	<b>20 696</b>	<b>4 526</b>
Dettes d'exploitation	11 988	12 874	(885)
Dettes diverses	1 934	787	1 146
Provisions sur actifs circulants	489	509	(20)
Intérêts courus sur emprunts	27	18	9
<b>Total des ressources</b>	<b>14 438</b>	<b>14 188</b>	<b>250</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>10 784</b>	<b>6 508</b>	<b>4 276</b>
Valeurs mobilières de placement	669	2 903	(2 235)
Disponibilités	810	1 487	(677)
Découverts bancaires	1 652	10	1 642
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>(174)</b>	<b>4 380</b>	<b>(4 554)</b>

## 5 Variation des capitaux propres

Montants en K€	Autres									Total des capitaux propres - part du groupe
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres variations	Total Autres	
Situation à la clôture										
<b>Exercice 31/12/2005</b>	<b>5 963</b>	<b>3 568</b>	<b>(81)</b>	<b>280</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 730</b>
Affectation du résultat N-1		(661)	941	(280)					0	(0)
Résultat de l'exercice				989					0	989
Variations du capital de l'entreprise consolidante	1	2							0	2
<b>Exercice 31/12/2006</b>	<b>5 963</b>	<b>2 909</b>	<b>859</b>	<b>989</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 720</b>
Affectation du résultat N-1			392	(989)					0	(597)
Résultat de l'exercice				621					0	621
Variations du capital de l'entreprise consolidante	0								0	0
<b>Exercice 31/12/2007</b>	<b>5 963</b>	<b>2 909</b>	<b>1 251</b>	<b>621</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 745</b>

## 6 Annexe aux comptes consolidés

### 6.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007

#### 6.1.1 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2007

Le périmètre de consolidation de SA Techniline se compose de :

	Méthode de consolidation	N° Siren	% intérêts	Durée exercice	Durée exercice précédent
<b>Société mère</b> SA Techniline 135 rue du Fossé Blanc 92330 Gennevilliers	Mère	450 657 234	100	12 mois	12 mois
<b>Société intégrée</b> SAS Techni Ciné Phot 135 rue du Fossé Blanc 92330 Genevilliers	Intégration globale	662 051 663	100	12 mois	12 mois

## **6.2 Faits majeurs de l'exercice**

- A partir du 1<sup>er</sup> avril 2007, le personnel de Techniline a été transféré chez Techni Ciné Phot.

## **6.3 Evènements postérieurs à l'exercice**

- Pas d'évènement majeur postérieur connu à ce jour.



## **6.4 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

### **6.4.1 Référentiel comptable**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux principes français d'établissement et de présentation des comptes consolidés définis par la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, par le décret n° 86-221 du 17 février 1986 et du règlement n° 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Les comptes consolidés du groupe SA Techniline sont établis en K€uros (K€).

### **6.4.2 Modalités de consolidation**

#### ***6.4.2.1 Méthodes de consolidation***

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2007 et porte sur une période de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Toutes les participations significatives dans lesquelles SA Techniline assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

#### ***6.4.2.2 Détermination de l'écart d'acquisition***

L'écart d'évaluation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités de la société consolidée à la date de l'acquisition) est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé (évaluation à la "juste valeur"). L'affectation de cet écart aux éléments identifiables de l'actif et du passif se fait sur une période n'excédant pas la fin du premier exercice complet suivant l'acquisition. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan sous la rubrique "Ecart d'acquisition". Les écarts d'acquisition sont amortis de façon linéaire sur la durée de vie prévisible des activités acquises, dont la limite est fixée à 20 ans. Dans le cas où la valeur des éléments identifiables excède l'écart d'évaluation, l'affectation est limitée à ce dernier.

#### ***6.4.2.3 Date de clôture***

La date de clôture constatée dans le groupe est le 31 décembre 2007.

### **6.4.3 Méthodes et règle d'évaluation**

#### **6.4.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations figurent au bilan, à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation estimée.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

• Logiciels	1 à 3 ans
• Aménagement des constructions	20 ans
• Matériel et outillage	5 à 10 ans
• Matériel de manutention	4 à 5 ans
• Divers installations et agencements	5 à 10 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 10 ans

#### **6.4.3.2 Participations non consolidées**

Toutes les participations significatives sont consolidées.

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont évalués à leur coût d'acquisition ; sous déduction éventuelle de provisions pour dépréciation. Ces dernières tiennent compte de la quote-part des capitaux propres ou des perspectives de rentabilité, le cas échéant.

#### **6.4.3.3 Contrats de location-financement**

Les contrats significatifs ont été retraités. Les modalités de ce retraitement sont :

- Enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan consolidé.
- Comptabilisation en contrepartie de l'emprunt au passif du bilan consolidé.
- Annulation de la redevance enregistrée en charges d'exploitation et comptabilisation d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt.

En l'occurrence les contrats de crédit-bail sur les matériels spécifiques (caméra...) sont retraités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

#### **6.4.3.4 Stocks**

- Les stocks représentent les matériels photographiques et cinématographiques.
- Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constatée quand la valeur vénale est inférieure au coût de revient.

#### **6.4.3.5 Provisions pour risques et charges**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables. Ces provisions comprennent l'ensemble des engagements en matière de retraite du groupe et pour l'ensemble des effectifs.

Pour obtenir les indemnités estimées, les indemnités théorique sont pondérées de différents coefficients : temps à passer/temps passé, probabilité de présence du salarié dans la société lors de son départ en retraite.

#### **6.4.3.6 Les impôts différés**

Ont été enregistrées au bilan et au compte de résultat consolidés les impositions différées calculées sur les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan et notamment liées aux :

- Décalages temporaires, entre, d'une part, la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et d'autre part, leur inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur (Organic, indemnités de départ en retraite ...).
- Déficit fiscaux reportables (lorsque leur utilisation future est probable).
- Retraitements induits par la consolidation (évaluations à la "juste valeur" des acquisitions de filiales, comptabilisation des engagements retraites, etc...).

La prise en compte de l'impôt différé a été effectuée par la méthode du report variable. Dans cette méthode, il ressort que l'incidence éventuelle des décalages dans le temps est calculée et présentée soit comme une dette d'impôts à payer dans le futur, soit comme une créance représentative d'avances sur impôts futurs. Le taux d'impôt différé est de 33,33 %.

#### **6.4.3.7 Élimination des opérations entre entreprises consolidées**

Les comptes consolidés doivent fournir une information financière sur le groupe, comme si ce dernier ne constituait qu'une seule entreprise.

Aussi, les opérations intervenues entre sociétés consolidées ont été éliminées afin de ne conserver que les transactions réalisées avec les tiers étrangers.

#### **6.4.3.8 *Résultat par action***

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, lequel exclut le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues par la société au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action se calcul comme suit :

- Actions au 31 décembre 2007 : 5 963 413
- Actions rattachées aux BSA : 1 074 572

7 037 985

#### **6.4.3.9 *Définition de la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie***

La trésorerie est composée des éléments suivants : caisses, soldes bancaires disponibles, valeurs mobilières de placement.

## 6.5 Explication des postes du bilan et du compte de résultat pro forma

### 6.5.1 Analyse des écarts d'acquisition

Montants en K€	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
Ecarts d'acquisition positifs	1 705	875	830
<b>Total</b>	<b>1 705</b>	<b>875</b>	<b>830</b>

### 6.5.2 Analyse des immobilisations

Montants en K€	Valeurs brutes	Amortissements	31.12.2007	31.12.2006
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences	423	(47)	376	11
Droit au bail				
Fonds de commerce	225	(87)	137	162
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immob. incorporelles				
<b>Total</b>	<b>648</b>	<b>(134)</b>	<b>513</b>	<b>173</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Construction				
Immobilisations techniques en crédit-bail	2 284	(856)	1 428	1 091
Installations techniques	189	(53)	136	161
Autres immobilisations corporelles	285	(178)	107	80
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immob. corporelles				
<b>Total</b>	<b>2 758</b>	<b>(1 087)</b>	<b>1 670</b>	<b>1 332</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	63		63	45
<b>Total</b>	<b>63</b>		<b>63</b>	<b>45</b>

### 6.5.3 Variation des immobilisations

<i>Montants en K€</i>	<i>A nouveau</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Autres variations</i>	<i>Solde</i>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences	32	406	(15)		423
Droit au bail					
Fonds de commerce	225				225
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immob. incorp.					
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>406</b>	<b>(15)</b>		<b>648</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Constructions					
Immobilisations techniques en crédit-bail	1 504	780			2 284
Installations techniques	181	675	(667)		189
Autres immobilisations corporelles	277	92	(84)		285
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immob. corp.					
<b>Total</b>	<b>1 963</b>	<b>1 547</b>	<b>(752)</b>		<b>2 758</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres de participation non consolidés					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	45	20	(2)		63
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>20</b>	<b>(2)</b>		<b>63</b>

## 6.5.4 Variation des amortissements

Montants en K€	A nouveau	Augmentation	Cession	Autres variations	Solde
<b>Amort / Immobilisations incorporelles</b>					
Amort / Frais d'établissement					
Amort / Frais de développement					
Amort / Conc., brevets, licences	21	37	(12)		47
Amort / Fonds de commerce	62	25			87
Amort / Autres immob.incorporelles					
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>62</b>	<b>(12)</b>		<b>134</b>
<b>Amort / Immobilisations corporelles</b>					
Amort / Constructions					
Amort / Installation techniques	21	40	(8)		53
Amort / Installations techniques en crédit-bail	413	443			856
Amort / Autres immob.corporelles	197	37	(56)		178
<b>Total</b>	<b>631</b>	<b>520</b>	<b>(63)</b>		<b>1 087</b>

## 6.5.5 Détail des stocks et en-cours

	31/12/2006	Augment.	Diminut.	Autres variations	31/12/2007
<b>Valeurs brutes</b>					
Marchandises	6 738	1 146			7 884
<b>Total</b>	<b>6 738</b>	<b>1 146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 884</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Marchandises	(297)		70		(227)
<b>Total</b>	<b>(297)</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>(227)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Marchandises	6 441	1 146	70	0	7 657
<b>Total</b>	<b>6 441</b>	<b>1 146</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>7 657</b>

### 6.5.6 Détail des créances clients et autres créances

<i>Valeurs brutes</i>	<i>31/12/2006</i>	<i>31/12/2007</i>	<i>&lt; 1 an</i>	<i>&gt; 1 an</i>
Avances et acomptes versés	16			
Clients et comptes rattachés	11 842	12 631	12 631	
Créances sociales	23	18	18	
Créances fiscales	491	763	763	
Débiteurs divers	1 500	3 799	3 799	
Créances fiscales IS	0	75	75	
Charges constatées d'avance	86	53	53	
<i>Sous-total</i>	<i>13 956</i>	<i>17 338</i>	<i>17 338</i>	<i>0</i>
Impôt différé actif	119	46		
<b>Total</b>	<b>14 075</b>	<b>17 384</b>		

### 6.5.7 Détail des dépréciations de l'actif circulant

	<i>31/12/2006</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>31/12/2007</i>
Clients et comptes rattachés	(212)	(79)	29	(262)
<b>Total</b>	<b>(212)</b>	<b>(79)</b>	<b>29</b>	<b>(262)</b>

### 6.5.8 Disponibilités

<i>Montants en K€</i>	<i>31/12/2007</i>	<i>31/12/2006</i>
Valeurs mobilières	669	2 903
Disponibilités	810	1 487
<b>Total</b>	<b>1 478</b>	<b>4 390</b>



## 6.5.9 Capitaux propres consolidés

<i>Montants en K€</i>	<i>SA Techniline</i>	<i>SAS TCP</i>	<i>31.12.2007</i>	<i>31.12.2006</i>
<b>Capitaux propres sociaux des sociétés intégrées</b>	<b>9 519</b>	<b>10 150</b>	<b>19 669</b>	<b>19 391</b>
Opérations de retraitements :				
- Activation des frais d'acquisition sur titres				
- Amortissement des fonds de commerce		(87)	(87)	(62)
- Ecart de conversion		9	9	24
- Frais d'établissement				
- Crédit bail		175	175	64
- Provision pour pensions et retraites	16	(133)	(117)	(110)
- Impôts différés		51	51	119
<b>Retraitements</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>31</b>	<b>35</b>
<b>Capitaux propres retraités</b>	<b>9 535</b>	<b>10 164</b>	<b>19 700</b>	<b>19 426</b>
Eliminations opérations internes :				
- Dividendes				
- Annulation des fonds de commerce sur fusions internes	(5 434)		(5 434)	(5 434)
- Provisions sur titres consolidés				
- Impôts différés	(5)		(5)	
<b>Capitaux propres après éliminations</b>	<b>4 096</b>	<b>10 164</b>	<b>14 260</b>	<b>13 992</b>
Ecarts d'acquisition		830	830	1 073
Elimination des titres des sociétés intégrées		(4 345)	(4 345)	(4 345)
Intérêts minoritaires				
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>4 096</b>	<b>6 649</b>	<b>10 745</b>	<b>10 720</b>

## 6.5.10 Analyse du résultat

<i>Montants en K€</i>	<i>SA Techniline</i>	<i>SAS TCP</i>	<i>31.12.2007</i>	<i>31.12.2006</i>
<b>Résultat social des sociétés intégrées</b>	<b>565</b>	<b>919</b>	<b>1 484</b>	<b>1 895</b>
Opérations de retraitements :				
- Activation des frais d'acquisition sur titres				
- Frais d'établissement				(23)
- Amortissement des fonds de commerce		(25)	(25)	(12)
- Neutralisation de la perte sur fonds de commerce TSA				
- Crédit Bail	16	110	126	38
- Ecart de conversion		(15)	(15)	24
- Provision pour pensions et retraites	44	(67)	(23)	100
- Annulation du boni/mali de fusion				
- Autres				
- Impôts différés	(35)	(37)	(73)	(179)
<b>Retraitements</b>	<b>25</b>	<b>(34)</b>	<b>(10)</b>	<b>(53)</b>
<b>Résultat retraité</b>	<b>590</b>	<b>885</b>	<b>1 475</b>	<b>1 842</b>
Eliminations opérations internes :				
- Dividendes	(610)		(610)	(610)
- Annulation plus value sur cession des titres GCP par TSA				
- Annulation du boni de fusion				
- Provisions sur titres consolidés				
<b>Résultat après éliminations</b>	<b>(20)</b>	<b>885</b>	<b>865</b>	<b>1 232</b>
Mise en équivalence				
Quote-part sociétés intégrées proportionnellement				
Amortissements des écarts d'acquisition		(244)	(244)	(244)
Intérêts minoritaires				
<b>Résultat consolidé</b>	<b>(20)</b>	<b>641</b>	<b>621</b>	<b>989</b>

### 6.5.11 Provisions pour risques et charges – détail par nature

Montants en K€	31.12.2006	Dotations	Reprises	31.12.2007
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	110	23		133
Provisions pour litiges	85		(75)	11
Autres provisions pour risques & charges	10			10
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>23</b>	<b>(75)</b>	<b>153</b>

### 6.5.12 Impôts différés

La prise en compte, au 31 décembre 2007, d'imposition différée dans les comptes consolidés a eu, poste par poste, les incidences suivantes :

Montants en K€	31.12.2007	31.12.2006	Variation
Impôts différés actif	110	140	(31)
Impôts différés passif	(64)	(21)	(42)
Impact sur les réserves consolidées	119	298	(179)
Impact sur le résultat consolidé	(73)	(179)	106

Impôt différé actif (en K€)	31.12.2006	Impact résultat	31.12.2007
Organic	33	4	37
Indemnités de départ à la retraite	37	8	44
Plus-values latentes sur Sicav	23	(21)	2
Activation des déficits		0	
Prov. Risques et charges non déductibles		0	
Effort construction	1	(1)	
Reprise provision licenciement non imposable		0	
Participation des salariés	46	(20)	26
Compensation IDA/IDP		(64)	(64)
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>(94)</b>	<b>46</b>

Impôt différé passif (en K€)	31.12.2006	Impact résultat	31.12.2007
Provisions réglementées			
Frais acquisition	0	0	
Location-financement	21	(85)	(64)
Compensation IDA/IDP		64	64
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>(21)</b>	<b>0</b>

### 6.5.13 Ventilation des emprunts et dettes financières

#### Echéancier

Montants en K€	31.12.2006	31.12.2007	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 679	1 598	426	1 138	33
Emprunts issus de location-financement	1 026	1 237	428	809	
Intérêts courus non échus	18	27	27		
Concours bancaires courants	10	1 652	1 652		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>2 733</b>	<b>4 514</b>	<b>2 533</b>	<b>1 947</b>	<b>33</b>

### 6.5.14 Variation des emprunts auprès des établissements de crédit

Montants en K€	31.12.2006	Augmentation	Diminution	31.12.2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 679	330	(411)	1 598
Emprunts issus de location-financement	1 026	780	(569)	1 237
Intérêts courus non échus	18	9		27
Concours bancaires courants	10	1 642		1 652
<b>Total variation emprunts et dettes financières</b>	<b>2 733</b>	<b>2 761</b>	<b>(980)</b>	<b>4 514</b>

### 6.5.15 Détail des fournisseurs et des autres dettes

Montants en K€	31.12.2006	31.12.2007	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	10 810	9 673	9 673		
Dettes fiscales et sociales	2 063	2 316	2 316		
Dettes d'IS	224		0		
Dettes diverses	563	1 934	1 934		
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>13 660</b>	<b>13 922</b>	<b>13 922</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 6.5.16 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Montants en K€	31.12.2007	31.12.2006
Grand Public	47 251	45 338
Audiovisuel	17 772	11 404
Photo professionnelle	4 301	3 564
Divers	(37)	12
<b>Total</b>	<b>69 287</b>	<b>60 318</b>

### 6.5.17 Résultat financier

Montants en K€	31.12.2007	31.12.2006
<b><i>Produits financiers</i></b>		
Produits des autres immobilisations financières	4	
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	85	6
Autres produits financiers		15
Gains de change	454	330
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	23	81
Reprises sur provisions et amortissements financiers		1
<b>Total</b>	<b>565</b>	<b>433</b>
<b><i>Charges financières</i></b>		
Dotations aux provisions et amortissements financiers		
Intérêts et charges financiers	(841)	(581)
Perte de change	(127)	(56)
<b>Total</b>	<b>(968)</b>	<b>(637)</b>
<b><i>Résultat financier</i></b>	<b>(403)</b>	<b>(204)</b>

## 6.5.18 Résultat exceptionnel

Montants en K€	31.12.2007	31.12.2006
<b>Produits exceptionnels</b>		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		11
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>		0
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel		
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	720	563
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
<i>Autres produits exceptionnels</i>		
<i>Reprises de provisions et transferts de charges</i>		
<b>Total</b>	<b>720</b>	<b>574</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	(0)	(1)
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	(3)	
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	(688)	(592)
- Sur cession de titres consolidés		
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier		
<i>Autres charges exceptionnelles</i>		
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions</i>		
<b>Total</b>	<b>(692)</b>	<b>(594)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>28</b>	<b>(20)</b>



## 6.5.19 Impôt

### 6.5.19.1 Impôt sur les résultats

La distinction entre impôt exigible et impôt différé, au compte de résultat, se présente comme suit :

Montants en K€	31.12.2007	31.12.2006
Impôt exigible	(403)	(481)
Charge (produits) d'impôts différés	(73)	(202)
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(476)</b>	<b>(683)</b>

### 6.5.19.2 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt (en K€)		31/12/2007
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>865</b>
- Impôts sociaux		-403
- Impôts différés latents		-73
= Charges d'impôts sur les résultats consolidés (1)		-476
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1 341</b>
- Impôts théoriques au taux de 33,33 % (2)		-447
= <b>Différence d'impôts (1) - (2)</b>		<b>-29</b>

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Explications	Charges	Produits
Différences permanentes sociales	21	
Solde IS années antérieures		
Différences permanentes consolidation	8	
Amortissement écart acquisition		
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>0</b>
<b>Différence nette</b>	<b>29</b>	

### 6.5.20 Engagements

Au 31 décembre 2007, les engagements hors bilan donnés comprennent :

- Des effets escomptés non échus pour 1 259 K€chez la SAS Techni Ciné Phot
- Un nantissement de 25 % des actions TCP en garantie des emprunts

### 6.5.21 Effectifs moyens

	<i>31.12.2007</i>	<i>31.12.2006</i>
SA Techniline	6	24
SAS Techni Ciné Phot	65	47
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>71</b>

### 6.5.22 Analyse des charges de personnel

<b>Montants en K€</b>	<i>31.12.2007</i>	<i>31.12.2006</i>
Rémunération du personnel	2 988	3 006
Charges sociales	1 318	1 406
Participation des salariés	78	138
<b>Total</b>	<b>4 385</b>	<b>4 550</b>

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée individuellement.